

Le Petit Journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°42

DÉCEMBRE 2025



Joyeuses Fêtes !



Auvillar



**Olivier Renaud, Maire
et l'ensemble du Conseil Municipal**

vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année
et vous convient à la traditionnelle

CÉRÉMONIE DES VŒUX

**Samedi 10 janvier 2026 à 11 heures
à la salle des fêtes d'Auvillar.**

Nous vous attendons nombreux à ce moment convivial.



Édito



L'année 2026 approche et Auvillar, notre cher village, a vécu encore cette année 2025 au rythme des multiples animations et promotions touristiques. Pas moins de 41 événements ont été organisés.

2025 aura encore une fois, vu la fréquentation d'Auvillar très soutenue.

Vos élus continuent à préparer l'avenir pour faire face aux défis majeurs qui nous attendent dans les prochaines années :

Les dossiers de sobriété énergétique se poursuivent, après l'éclairage public, ce sont les travaux de remplacement de l'ensemble des menuiseries de la Mairie qui ont débuté.

Pour anticiper sur les défis à relever pour notre village, les lois sur l'urbanisme ayant beaucoup évolué ces dernières années, nous avons procédé à l'acquisition de réserve foncière, ceci afin de sécuriser nos équipements : Ecoles, tissu médical, commerces, pour créer les conditions d'accueil de nouveaux habitants, indispensables à l'avenir du village et à son développement.

L'achat de la parcelle à l'entrée du village, à proximité de la pharmacie, a permis de créer les conditions nécessaires au **main-tien du cabinet dentaire**.

Nos trois dentistes ont agrandi leurs locaux et intégré des équipements modernes pour satisfaire davantage de patients. Dans les prochaines semaines, vont débuter les travaux de **l'immeuble « Rusyn »**, ancienne boucherie, situé en face de l'épicerie. Ils vont permettre de créer trois logements pour répondre au besoin d'accueil de nouvelles familles et d'installer au rez-de-chaussée **plusieurs commerces de bouche**.

Pour la propriété « Rouillon », l'étude sanitaire étant terminée, les travaux de mise en sécurité du parc ainsi que les travaux de sauvegarde du bâti ont débuté.

C'est un projet majeur pour l'avenir d'Auvillar.

Pour rappel, il est intégré au dispositif national « Village d'Avenir », garant d'un très haut niveau de subventions.

Suite à la consultation publique et à vos nombreux retours, **priorité est donnée à l'ouverture du parc au public, à la création de logements inclusifs seniors, à un espace petite enfance, à des espaces associatifs et à des services à la population**.

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage va devoir être négocié dans les prochaines semaines pour accompagner la commune dans cet important dossier.

Je veux croire que notre village offre une qualité de vie paisible, beaucoup de nos aînés parviennent à rester habiter à leur domicile, mais certains aspirent aussi à continuer de vivre dans leur village au sein d'un habitat plus économique en énergie et d'espaces de vie quotidienne à partager.

Eglise St Pierre : La tranche 5 arrive à son terme, la vitrine pour sécuriser le Trésor, sera mise en place très rapidement dans la crypte. L'ensemble de l'édifice le plus ancien de la commune, classé Monument Historique, aura ainsi été entièrement restauré.

En cette fin d'année, ont démarré les 3 plus importants chantiers menés sous maîtrise d'ouvrage de la CC2R.

Les travaux du futur Musée de la faïence et de la batellerie, la création de l'espace de co-working (tiers lieu) et l'extension du squash avec son Padel couvert.

Ce sont des équipements sportifs majeurs pour notre territoire, qui sauront dynamiser et amener de l'activité dans notre village.

Côté écoles, l'éducation nationale, en collaboration avec l'IME l'Orangeraie (Institut Médico Educatif) et la mairie, a ouvert une classe inclusive « unité d'enseignement Ulis », réservée à des enfants de 5 à 9 ans en situation de handicap.

La cour de notre école primaire va faire l'objet d'un réaménagement complet, inspiré du principe des « **cours Oasis** ». Cela consiste en une étude et réflexion sur la végétalisation raisonnée, partagée avec les utilisateurs, élèves, enseignants et vos élus. La consultation a débuté.

Côté finances, vos élus ont décidé encore cette année, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales. Dans un budget communal de plus en plus contraint, nous arrivons à investir grâce à des niveaux de subventions élevés, tout en maintenant notre endettement au plus bas.

Suite à un engagement de leur part il y plus de dix ans et au respect de la parole donnée, **les Sœurs CAPGRAS ont désigné**

la commune d'Auvillar et le Musée du Vieil Auvillar, comme légataires. Andrée, la seconde, fût à l'origine du renouveau du musée de la faïence d'Auvillar. L'ensemble des élus, des Auvillaraises et Auvillaraïs leur sont extrêmement reconnaissants de ce geste très généreux et ce legs nous oblige tous dans l'affectation qui sera faite de ces fonds.

En 2025 c'est notre tissu commercial qui est reparti de l'avant avec beaucoup de succès :

Romain Chouard et Arielle, nos joyeux boulanger/pâtissiers ont su parfaitement se faire adopter par la population Auvillaraïse et même au-delà... depuis leur réouverture en janvier.

Quentin Téchiné et son équipe ont su redonner du souffle à l'emblématique **Restaurant de La Tour**.

Daniel Noyrigat et Sonia ont conjugué leur dynamisme pour offrir une nouvelle adresse gastronomique franco/cambodgienne à quatre mains au **Cap du Pech**.

Christophe Tessier a choisi d'investir dans l'avenir d'Auvillar, en doublant la capacité d'accueil de son établissement que l'on ne présente plus, le restaurant « **Le Petit Palais** ».

Bienvenue également à notre nouvelle **agence immobilière**, située place de l'Horloge, ainsi qu'à la boutique « **Camino La Coquille** », place de la Halle.

Nouveau service à la population : Suite aux importants travaux de rénovation de la Gendarmerie, la brigade d'Auvillar rouvre une permanence pour la population deux fois par semaine, les mercredi et vendredi après-midi de 14H00 à 18H00.

Pour lutter contre les excès de vitesse et sécuriser les cheminements, de nouvelles règles de circulation, limitation de la vitesse, créations de piétonniers ont été mises en place.

Nous avons une autre richesse à Auvillar, et je le rappelle continuellement, c'est notre tissu associatif. Sachons l'encourager, l'épauler et simplement le remercier en participant régulièrement aux nombreuses animations proposées et aux marchés. Vos élus soutiennent ces précieux bénévoles. Pour Auvillar c'est un ciment primordial du vivre ensemble qui contribue à attirer les visiteurs, touristes et marcheurs de plus en plus nombreux. **MERCI ET BRAVO à vous tous** pour toutes ces belles manifestations.

L'équipe du personnel municipal continue à évoluer en 2025 avec le recrutement de deux agents au service administratif : **Audrey JEAN et Sébastien JAUBERT**. Nous souhaitons à ces deux nouveaux agents pleine réussite dans leur fonction.

Après le trophée d'Argent en 2024, **en juillet 2025, la commune d'Auvillar** est montée sur la première marche du podium et a obtenu le **Trophée d'Or au classement des villes et villages fleuris**. Un très grand Bravo à nos personnels engagés au quotidien pour entretenir et embellir Auvillar.

Enfin, je tenais, au nom de l'équipe municipale, mettre à l'honneur **trois talents Auvillaraïs 2025**. Lors de la soirée des sports au Conseil Départemental, **Alexandre ABEILLE** a été célébré pour son engagement **bénévole durant 20 ans en tant qu'entraîneur du squash club Auvillaraïs**, **Alix JUPON** pour son titre de **champion régional adultes 1^{ère} place en squash** et enfin **Adrien BRUNET** qui vient de décrocher avec son co-équipier, le **titre de champion de France des rallyes en catégorie R2**. Bravo à tous.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous invite à être solidaire **de tous nos commerces et agriculteurs locaux**.

Sachons partager ces moments de repos privilégiés en famille et entre amis. Noël est le temps des cadeaux mais aussi de la solidarité. Je me permets à nouveau de vous associer à ma pensée pour les Auvillaraïses et Auvillaraïs qui profiteront un peu moins de ces fêtes, du fait de la maladie ou de la solitude. Au nom de l'ensemble des élus, je vous souhaite à toutes et à tous un très joyeux Noël, et nous vous donnons rendez-vous **le 10 janvier 2026 à 11H00 à la salle des fêtes** pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Très amicalement,
Olivier RENAUD

Numéros utiles

Mairie : 05 63 39 57 33

Mail : mairie@auvillar.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi : 8h-12h et 13h30-17h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
8h-12h

École maternelle : 05 63 39 01 93

École élémentaire : 05 63 39 60 55

Cantine : 05 63 32 45 36

www.auvillar.fr

*Création-Réalisation :
GraphiK.a*

*Crédits photos :
Mairie d'Auvillar, Associations.*

Délibérations

du Conseil Municipal

Les comptes-rendus exhaustifs des conseils municipaux sont consultables en mairie, aux heures d'ouverture.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Madame SOURBIER Sarah a donné procuration à Monsieur Mathieu FRAYSSINHES

Madame LATRILLE Isabelle a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONESTES

RECENSEMENT DE LA POPULATION - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025, la commune a recruté deux agents recenseurs, à savoir : Mesdames Auréline CARTON et Leïla MEGDOUD. Leur rémunération incombe à la commune. La commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de cette enquête une dotation forfaitaire de 1 789 €, dont elle possède le libre usage.

Vu la charge de travail, Monsieur le Maire propose :

- De verser une indemnité forfaitaire de 1 000 € brut à Mme Auréline CARTON
- De verser une indemnité forfaitaire de 1 000 € brut à Mme Leïla MEGDOUD

Monsieur Sylvain POZZO di BORGO a été désigné par arrêté, coordonnateur communal. Il assurera à ce titre la préparation et la réalisation de la collecte du recensement. Cet important travail de saisie sera en grande partie réalisé sur son temps de repos et sera indemnisé par le biais d'heures supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE RELYENS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE SUITE AVIS DU CST

VU la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2024 optant pour l'adhésion au contrat collectif de la Mutuelle Nationale Territoriale groupe RELYENS

VU la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2024 fixant à 20 euros mensuel la participation financière de la commune par agent adhérent. Le bénéfice de cette participation profite à tous les fonctionnaires, les agents de droit public, les agents de droit privé (CAE/CUI/PEC).

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à compter du 1er janvier 2025, d'adhérer au contrat collectif du CDG 82 et de la Mutuelle Nationale Territoriale, le groupe RELYENS, et de verser une participation financière mensuelle de 20 euros par agent adhérent. Les agents qui ont souhaité rester en contrat de prévoyance individuel ne bénéficieront plus d'aucune aide financière communale conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

SDE 82 – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique compétente pour la gestion du PCRS, lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées :

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne.

Le syndicat peut également assurer les services suivants :

- Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres
- Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels
- Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids,...) »

-VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-20

-VU la délibération du comité syndical du SDE 82 du 17 décembre 2024

-VU le projet de modification statutaire du SDE 82

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération
- AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération au Président du SDE 82

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles constituant le nouveau cadre de référence pour toutes les interventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur le territoire. Cette convention de partenariat co-construite entre la CAF du Tarn-et-Garonne et la Communauté de Communes des Deux Rives vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en faveur des habitants, en adoptant une approche globale et transversale. Elle englobe des domaines tels la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'habitat, l'accès aux droits, la santé et la mobilité, afin de répondre de manière pertinente aux besoins des familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé réalisé en partenariat avec la CAF, la Communauté de Communes des Deux Rives et ses communes membres qui a permis d'identifier les spécificités et les besoins du territoire, ainsi que de définir les axes prioritaires à privilégier.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est conclue pour une durée de cinq ans et est co-signée par la CAF du Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes des Deux Rives ainsi que les 28 communes membres.

En s'engageant dans cette démarche, la Communauté de Communes des Deux Rives, ses communes membres et la CAF du Tarn-et-Garonne réaffirment leur soutien au projet social du territoire et favorisent une meilleure coordination des dispositifs existants tout en initiant des actions nouvelles et partenariales, pour répondre aux priorités identifiées.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- VALIDE la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles ainsi exposée
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAER).

Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Après avoir réalisé le processus de concertation du public suivant :

- Affichage en mairie d'un avis (annexe 1) invitant les citoyens à faire part de leur avis et propositions sur un registre disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public du 23 décembre 2024 au 23 janvier 2025
- Diffusion de l'annonce sur Panneau Pocket

VU qu'aucun avis n'a été enregistré dans le temps imparti,

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de définir les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées sur l'annexe 2 jointe.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2025

*Madame Sarah SOURBIER donne pourvoir à Mathieu FRAYSSINHES
 Monsieur Alain ARNSTI donne pouvoir à Jean-Claude RAFFIN
 Monsieur Joël CHEVALIER donne pouvoir à Jean-Michel MONESTES*

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER – ÉLECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BÂTIS TITULAIRES ET D'UN SUPPLÉANT :

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 08 janvier 2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 05 février 2025, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « La Dépêche » du 07 février 2025.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. Jean-Michel MONESTES, Marcel DESBOURDIEUX, Didier DUPEYRE qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. Jean-Michel MONESTES, Marcel DESBOURDIEUX, Didier DUPEYRE.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Élections des propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Jean-Michel MONESTES 15 voix
 M. Marcel DESBOURDIEUX 15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, MM. Jean-Michel MONESTES, Marcel DESBOURDIEUX sont élus membres titulaires

Élections du propriétaire suppléant

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Didier DUPEYRE 15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, M. Didier DUPEYRE est élu membre suppléant.

DÉLIBÉRATION PORTANT Candidature de la commune au label « village en poésie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite être candidate pour obtenir l'appellation « village en poésie ».

Cette appellation est attribuée par l'association Le Printemps des Poètes aux communes qui donnent à la poésie une place prépondérante dans la vie locale et dans la politique culturelle municipale et qui sont en mesure de répondre à au moins 5 des 15 critères de la charte « Ville & Village en poésie ».

Les critères retenus par la commune sont :

- Dédier un jardin public à la mémoire de Marcabrun, célèbre poète troubadour, initiateur de l'amour courtois au moyen-âge et natif d'Auvillar.
- Participation de l'association « Passeuses, Passeurs de Mots » au printemps des poètes, maintenue et encouragée par la commune.
- Favoriser l'émergence de projets poétiques dans les établissements scolaires, par une aide financière de la commune.
- Offrir un livre de poésie aux mariages, Pacs et un recueil de poésie jeunesse lors des naissances.
- Participation de la librairie de la commune en liaison avec l'association « Passeuses, Passeurs de Mots » au printemps des

poètes, proposition de nombreux ouvrages de poésie et des lectures et des débats dédiés au sein de la boutique.

• Soutien à l'association franco-américaine VCCA qui anime une résidence d'artistes au port d'Auvillar et qui reçoit au fil de l'eau de nombreux écrivains et poètes.

• Promouvoir la diversité culturelle en offrant des lectures de poésies française et allemandes, lors de la semaine musicale organisée par la SFA.

Par cette distinction, sont reconnues la qualité de l'engagement de la commune au profit de la poésie et la pertinence des actions déjà inscrites dans sa politique culturelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer pour la commune un dossier de candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer pour la commune le dossier de candidature.

DÉLIBÉRATION PORTANT ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Département du Tarn-et-Garonne est propriétaire d'un ensemble de logement de fonction, avec leurs annexes et leurs dépendances, destinés auparavant aux unités de gendarmerie départementale d'Auvillar.

Par délibération du 17 octobre 2024, l'assemblée départementale a constaté la désaffection des logements.

Ces logements sont assis sur la parcelle de la section B numéro 626 d'une superficie de 1 432 m², situé 2, promenade des Moines 82340 AUVILLAR.

L'ensemble immobilier sur cette parcelle est composé de trois logements, de ses annexes et des dépendances, décomposé comme suit :

1. Logement au rez-de-chaussée (T5) : 187,06 m²
2. Logement à l'étage (T5) : 137,95 m²
3. Logement à l'étage (T4) : 130,22 m²
4. Dépendances et annexes (garages) : 102,26 m²
5. Locaux annexes et dégagement au rez-de-chaussée : 157,10 m² + à l'étage 358,06 m²
6. Locaux en sous-sol (caves) : 68,15 m²
7. Jardin + puits enterré de 1m80 : 244,50 m²

Il est rappelé que l'évaluation financière de ces biens, rendue par France Domaine le 18 juin 2024, s'élève à 271 000€ HT, avec une marge d'appréciation de 10%.

Par courrier du 17 décembre 2024 la commune a manifesté ses intentions d'achat en proposant au Département un prix d'acquisition de 244 000€ (deux cent quarante-quatre mille euros), montant conforme à l'évaluation de France Domaine citée supra.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de l'ancienne gendarmerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à son application

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION CC2R AIRE DE JEUX PLACE DU CHATEAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il souhaite confier à l'entreprise OVALEQUIP sise 4, Impasse Lasserre 82800 MONTRICOUX, la réfection de l'aire de jeux place du Château.

Le coût du projet selon le devis n°DE2687 de l'entreprise susmentionné est estimé à 24 854,78 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes des Deux Rives au taux de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245€ HT.

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération	24 854,78 €	CC2R	7 622,50€
TOTAL 17 232,28€			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet de réfection de l'aire de jeux estimé à 24 854,78€ HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de commune des deux rives

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUÉE AVEC TARN ET GARONNE HABITAT

Monsieur le Maire expose que suite à l'acquisition de l'immeuble « RUSYN » 3, Rue de la Sauvetat cadastrée section B numéro 327 en vue de réaliser plusieurs opérations d'aménagement comprenant des logements et des commerces.

La commune se doit de prendre une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Tarn et Garonne Habitat.
Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Tarn et Garonne Habitat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Tarn et Garonne Habitat.

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur Alain ARNSTI donne pouvoir à Philippe SAINT-MARTIN

Monsieur Vincent MADAULE donne pouvoir à Isabelle GELDHOF-JUPON

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS POUR LE GÎTE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que compte tenu de la surcharge de travail générée par l'ouverture du gîte aux pèlerins et son entretien il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des Emplois annexé au budget 2025 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 13 avril 2025 au 05 octobre 2025	1	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des bâtiments communaux	4,00H

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions ci-dessous ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE RACHAT DU FONDS DE COMMERCE DE L'HORLOGE

Monsieur le Maire expose que suite à la procédure de la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL SARU 2, Place de l'horloge, que par ordonnance du juge commissaire en date du 03/02/2025 des publicités ont été organisées en vue de faciliter la

mise en ventes du fonds de commerce avec une date butoir de dépôt des offres au greffes fixée au 07 février 2025 à 11 heure. Au terme de ce délai une seule offre émanant de la commune pour la somme de 50 000 €, au vu du récolement d'inventaire établi postérieurement au dépôt de son offre, la commune entend réviser sa proposition de la manière suivante :

- Eléments incorporels : 5 000 € TTC

- Eléments corporels : 30 000 € TTC

Soit un total de 35 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le maire à acquérir au nom de la commune le fonds de commerce de l'horloge pour un montant de 35 000€ TTC.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire expose que pour le début d'exercice 2025, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2025.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3^{ème} alinéa que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Les dispositions de l'article L.1612-1 sont applicables aux établissements publics communaux, conformément à l'article L.1612-20 du CGCT.

Monsieur le maire expose qu'il convient d'ouvrir les crédits par anticipation au compte 275 pour un montant de 35 000€, pour le versement de la consignation auprès de la caisse des dépôts pour l'acquisition du fonds de commerce de l'horloge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 35 000 euros, au compte 275.

PRECISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE CONSIGNATION AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS RACHAT FONDS DE L'HORLOGE

Monsieur le Maire expose que le Tribunal de Commerce de MONTAUBAN en date du 17 mars 2025 autorise la cession du fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire de la SARL SARU au profit de la commune pour la somme de 35 000€ TTC.

Cette décision précise que l'entrée en jouissance est conditionnée par la consignation des fonds auprès de la caisse des dépôts et notamment par SELARL M.J ENJALBERT & ASSOCIES.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à son conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 35 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à consigner la somme de 35 000€.

DÉLIBÉRATION PORTANT RÉTROCESSION VIA EPF DE LA MAISON RUSYN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention opérationnelle « Promenade des Moines » conclue le 6 novembre 2023, l'Établissement public foncier d'Occitanie a acquis l'immeuble cadastré section B numéro 327 situé 1, rue de la Sauvetat à Auvillar par acte en date du 19 mars 2024.

Conformément à ces dispositions, le prix de revient de l'immeuble cadastré B n°327 est évalué à la date du 30 juin 2025 au prix de 95 018,75€ HT.

L'EPF Occitanie a mis en place un fonds de minoration foncière voté par le Conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie et repris dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF d'Occitanie 2024-2028. Au regard des caractéristiques de l'opération projetée par la commune d'Auvillar avec l'accompagnement du bailleur TGH, le prix de cession est éligible au dispositif de minoration foncière, aussi suite à la délibération prise par le Bureau de l'EPF Occitanie le 6 février 2025, le prix de revient susvisé fera l'objet d'une minoration foncière en lien avec la production de logements locatifs sociaux sur cette opération d'un montant de 50 000 €. Cette minoration porte le prix de rachat par la commune au prix de 45 018,75 € HT.

Afin de régulariser cette acquisition par la commune, il est envisagé de conclure un acte notarié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DEMANDE à l'EPF d'Occitanie de procéder à la revente par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie à la commune d'Auvillar la parcelle cadastrée section B numéro 327 sise 1 rue Sauvetat à Auvillar ;
 AUTORISE Monsieur le maire à acquérir de l'EPF d'Occitanie ladite parcelle au prix de 45 018,75 € HT ;
 ACCEPTE de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'EPF d'Occitanie aurait acquitté sur lesdits biens sur la base d'un titre de recettes émis par ce dernier ;
 DIT que les frais d'actes d'acquisition seront à la charge de la commune ;
 DONNE POUVOIR au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION PORTANT RESTRUCTURATION D'UN LOCAL COMMERCIAL – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au rachat de l'immeuble «RUSYN » auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, qu'un projet de restructuration d'un local commercial en rez-de-chaussée est en cours.

La commune a fait la réception du programme détaillé de l'opération par la maîtrise d'ouvrage, provenant de Madame Stéphanie BEILLAN de Tarn et Garonne Habitat, concernant l'évaluation des travaux.

La commune peut sollicitée une subvention à hauteur de 32% auprès de l'état, 18% pour le département et auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives à hauteur de 20%.

DÉPENSES		RECETTES	
Estimation travaux commerce	292 621,73 €	Etat 32%	118 872,68€
Honoraires architecte, maîtrise d'ouvrage (Assurances,divers...)	78 855,38 €	Département 18%	66 865,88€
		CC2R 20%	74 295,42€
		Commune 30%	111 443,13€
TOTAL	371 477,11 €	TOTAL	371 477,11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la réalisation du projet de restructuration d'un local commercial pour la somme de 371 477,11€ HT

Approuve le plan de financement exposé

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état, du département et de la Communauté de Communes des Deux Rives la plus élevée possible.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR 2^{ÈME} CLASSE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Assistant administratif polyvalent	B	18h

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois à compter du 6 mai 2025 :

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 506 en référence au 7^{ème} échelon du grade.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants, conformément à l'article L332-8 3^o du Code Général de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel conformément à l'article L332-8 3^e du Code Général de la Fonction Publique ; DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Madame Sarah SOURBIER a donné procuration à Monsieur Mathieu FRAYSSINHES .

Monsieur Gilles COMPAGNAT a donné procuration à Monsieur Philippe SAINT-MARTIN.

RESTE À RÉALISER DÉPENSES 2024

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe SAINT-MARTIN en sa qualité d'adjoint délégué aux finances. Monsieur Philippe SAINT-MARTIN, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur le Maire et Madame Marie-Josée LEZIN, comptable de la collectivité.

Le compte financier unique pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	-1 036 841.09
	€
Recettes	1 170 403.64 €
Bilan exercice	133 562.55 €
Excédent antérieur reporté (002)	92 375.73 €
Résultat de fonctionnement	225 938.28 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	-360 641.68 €
Recettes	504 168.25 €
Bilan exercice	143 526.57 €
Déficit antérieur reporté	-137 631.69 €
Résultat d'investissement	5 894.88 €

Total restes à réaliser Dépenses	-281 440,00 €
Total restes à réaliser Recettes	181 849,00 €
Bilan Restes à réaliser exercice	-99 591,00 €

Excédent de résultat reporté (002)	132 242.16 €
---	---------------------

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

-APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 225 938,28 €
- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 5 894,88 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 281 440,00€
- en recettes pour un montant de 181 849,00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 93 696,12 €

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, compte tenu des restes à réaliser, de la façon suivante :

- en réserve de la section d'investissement pour la couverture du besoin de financement au compte 1068 (recette) pour 93 696,12 €
- en report de fonctionnement au compte 002 (excédent) pour 132 242,16 €
- en report du résultat d'investissement au compte 001 (excédent) pour 5 894,88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de monsieur le maire.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 présenté par monsieur le maire, qui s'élève en dépenses et en recettes, compte-tenu des résultats reportés à :

- Section de fonctionnement 1 440 297,16 €
- Section d'investissement 1 954 624,16 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

MARCHÉ POTIER 2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le marché potier aura lieu cette année les 11 et 12 Octobre 2025.

Le coût de la manifestation est estimé à 15 230 €.

Monsieur le maire propose de solliciter l'aide financière de la Région, du Département et de la Communauté des Communes des Deux Rives.

DÉPENSES		RECETTES	
Coût manifestation	15 230€	CC2R	7 000€
		Conseil Départemental	1 000€
		Conseil Régional	500€
		Partenaires privés	600€
		Commune	6 130€
TOTAL	15 230€	TOTAL	15 230€

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire :

- SOLICITE auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives une subvention la plus élevée possible.

ACTUALISATION TARIFS SALLE DES FÊTES

CONSIDÉRANT les demandes des administrés pour une location sur trois jours,

CONSIDÉRANT les demandes d'utilisation de façons consécutives par les associations,

Monsieur le maire expose que suite aux sollicitations des administrés pour l'utilisation de la salle des fêtes sur trois jours, qu'il convient d'introduire un tarif dégressif pour une journée supplémentaire.

Les conditions fixées par délibération du 12 novembre 2012 et autres forfaits restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier les conditions et tarifs de location comme suit et de les appliquer à compter du 1^{er} mai 2025 :

Pour la location de la grande salle :

Durée	Habitants D'Auvillar	Personnes Extérieures	Associations Avec siège social à Auvillar	Sociétés commerciales & Restaurateur
1 Journée	130€	300€	-	300€
2 journées	200€	450€	-	550€
3 Journées	250€	525€	70€	-
4 journées	-	-	140€	-
5 journées	-	-	210€	-

Pour les habitants de la commune d'Auvillar à partir de trois jours, les journées supplémentaires seront fixées à 50€.

Durée	Habitants d'Auvillar
1/2 Journée	30€
1 journée	50€

Pour la location de la salle du 1^{er} étage:

Le locataire s'engage à nettoyer les lieux avant la remise des clefs, un forfait ménage de 60€ de remise en état de la salle sera appliquer en cas de non-respect.

Les locations pour plusieurs jours se font de façon consécutive.

Concernant les associations les utilisations sont gratuites (sauf à l'occasion du réveillon de la Saint Sylvestre), ou d'une utilisation sur plusieurs journées consécutives.

Pour les particuliers une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Pour les associations une caution de 150 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

DEMANDE DE DÉNOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

Cette dénomination : « commune touristique » est délivrée par un arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans. Pour cela, les communes candidates doivent respecter trois critères :

- détenir un office de tourisme classé ;
- organiser des animations touristiques ;
- disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.

Considérant l'importance de ce classement pour le développement économique de la commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la dénomination de commune touristique auprès de la préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique auprès du Préfet.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS «ASSOCIATION HALLE AUX GRAINS»

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association « Halle aux grains » lors de son assemblée générale extraordinaire du 28 février 2025 a répondu favorable à la demande émanant de la mairie.

Pour rappel et dans le but de pérenniser l'association dans un esprit de coopération et de développement, la commune a fait les propositions suivantes :

- Le conseil municipal désignera un élu pour représenter la commune aux assemblées générales avec un droit de vote.
- Le conseil municipal désignera un élu représentant la commune en qualité d'hébergeur.
- Le conseil d'administration comprendra un élu municipal, membre de droit, différent du représentant de la commune au sein de l'association.
- Conformément aux statuts initiaux de l'association « La halle aux grains » à sa création, en date du 02 avril 1996, et seuls statuts enregistrés à la date en mairie, le bureau de l'association se réunit au moins quatre fois par an. Le bureau de l'association convoquera à chacune des réunions l'élu désigné.

L'association « La halle aux grains » comme l'ensemble des associations Auvillaraises reste souveraine dans ses décisions.

Monsieur le maire interroge l'assemblée pour connaître les élus proposant d'être représentant de la commune, Monsieur Jean-Michel MONESTES et Monsieur Mathieu FRAYSSINHES propose leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la candidature de Monsieur MONESTES et Monsieur FRAYSSINHES.
- DESIGNE Monsieur FRAYSSINHES pour être représentant de la commune en qualité d'hébergeur.
- DESIGNE Monsieur MONESTES pour être membre de droit, avec droit de vote siégeant aux assemblées générales.

VOTE DES TAUX - ÉTAT 1259

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales et propose, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,92%
- Taxe d'habitation (TH) : 4,07 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 8,54 %

-AUTORISE monsieur le maire à signer l'état 1259.

-CHARGE monsieur le maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

SÉANCE DU 05 MAI 2025

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur ARNSTOÏ Alain a donné procuration à Monsieur COMPAGNAT Gilles.

Monsieur CHEVALIER Joël a donné procuration à Monsieur MONESTES Jean-Michel.

Madame SALAÜN Nathalie a donné procuration à Monsieur FRAYSSINHES Mathieu.

Monsieur RAFIN Jean-Claude a donné procuration à Madame LATRILLE Isabelle.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Sur proposition des membres de la commission « vie associative », Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'approuver le montant des subventions 2025 allouées aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ 2025
1167° MEDAILLES MILITAIRES AUVILLAR VALENCE	90€
A.C.C.A- STE DE CHASSE	1900€
AMICALE DU PERSONNEL DE LA CC2R	3200€
AMIS DU VIEIL AUVILLAR	4100€
AMIS DE GREZAS	100€
ARKAD	550€
ARPA 47- PROTECTION DES ANIMAUX	600€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1500€
AUVILLAR EN FÊTE	5000€
CLUB DE L'AGE D'OR	1000€
AUVILLAR EN MUSIQUE	1500€

CROIX ROUGE	850€
DONNEURS DE SANG	100€
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT	150€
FNACA	100€
FOOTBALL CLUB DES DEUX RIVES 82	4000€
GAROUST	2500€
HALLE AUX GRAINS	300€
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	2000€
PIEGEURS AGRÉÉS	50€
RETRAITÉS AGRICOLES	50€
SAINT NOË	5500€
SECOURS POPULAIRE	500€
S.F.A. CONTACTS FRANCO-ALLEMAND	2000€
SOINS PALIATIFS	100€
SQUASH	900€
UNION SPORTIVE AUVILLAR PÉTANQUE	2000€
PASSEUSES PASSEURS DE MOTS	1800€
LES JOYEUX SCULPTEURS	200€
LES TONTONS FONT LEUR CINEMA	4000€
AIDES AUX PARTICULIERS « REFECTION FACADE »	1660€
TOTAL	48 300€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le montant des subventions 2025 alloué aux associations.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu la vacance du poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (7h30),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 20 mars 2025 pour la suppression du poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (7h30),

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée, à compter du 1^{er} mai 2025 :

- DE SUPPRIMER le poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (7h30).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le maire à supprimer le poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (7h30).

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante,

DÉCIDE :

De la création des postes suivants :

- Rédacteur territorial de 2^{ème} classe – temps non complet – 18h00

De la suppression des postes suivants :

- Adjoint technique territorial – temps non complet – 7h30

D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du CST compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
 D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
 D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
 De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01 mai 2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ PORTANT SUR L'HÔTEL RESTAURANT DE L'HORLOGE EN LOCATION GÉRANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au précédent conseil municipal, les membres du conseil ont voté à l'unanimité en faveur du rachat du fonds de commerce de l'hôtel restaurant de l'horloge.

Mr TÉCHINÉ Quentin a fait part de sa candidature pour la prise en location-gérance de « l'hôtel restaurant de l'horloge », après une présentation et au vu de son parcours sa candidature a été retenue.

Monsieur le maire présente le projet de l'acte de Location-Gérance et demande de délibérer sur les conditions de ce dernier :

- Nom du locataire-gérant : M. TÉCHINÉ Quentin
- Nature du fonds de commerce : hôtel-restaurant,
- Adresse du fonds de commerce : 2 Place de l'Horloge 82340 AUVILLAR,
- La durée : bail précaire de 1 an, renouvelable,
- Montant de la redevance : 2 400 € soumis à TVA
- Montant du dépôt de garanti : 2 000 €,
- Frais notariés : les frais notariés seront à la charge de la commune.

Monsieur le maire demande à son conseil de l'autoriser à signer l'acte notarié de location gérance et tous les actes relatifs à cette location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte notarié de location gérance et tous les actes relatifs à cette location.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « MUTUELLE DE VILLAGE »

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la commune d'Auvillar propose de conventionner avec le groupe d'assurance AXA pour une mise en place d'une « Mutuelle de village ».

Cette initiative vise à proposer une couverture santé complémentaire à des tarifs négociés :

- Remise de 20% pour les séniors dès 60 ans
- Remise de 20% pour les travailleurs non-salariés (artisans, agriculteurs, professions libérales, commerçants...)
- Remise de 10% pour le reste des administrés d'Auvillar

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention « Mutuelle de village » avec le groupe d'assurance AXA.

SUBVENTION FAÇADE MAISON DE MONSIEUR SEMELIN GÉRARD - 1019 CHEMIN DU MOULIN

Dans le cadre des subventions communales allouées aux particuliers pour la réfection des façades, un dossier a été déposé par Monsieur SEMELIN Gérard pour son habitation sise 1019 Chemin du Moulin.

Conformément aux règles de calcul définies par délibérations en date du 20 février 2006 et du 26 mai 2015, Monsieur le Maire propose de lui allouer une aide de 404 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le maire à allouer une subvention de 404 €.

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

*Monsieur Gilles COMPAGNAT a donné procuration à Monsieur Philippe SAINT-MARTIN,
 Madame Sarah SOURBIER a donné procuration à Monsieur Mathieu FRAYSSINHES,
 Monsieur Daniel NOYRIGAT a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONESTES,
 Monsieur Thierry DUSSAC a donné procuration à Monsieur Olivier Renaud,*

AUTORISATION DE LA VENTE D'UN VÉHICULE - LEGS CAPGRAS

Monsieur le maire indique au conseil municipal que suite au legs de madame CAPGRAS, la commune a fait l'acquisition d'un véhicule Renault Twingo immatriculé FJ-589-CE dont le kilométrage s'élève à ce jour à 2600 KMS.

La commune disposant des véhicules nécessaires pour assurer les services, il convient d'en faire la cession.
Monsieur le maire expose que diverses estimations ont été faites à hauteur de 7 500€, le garage MOSCONI ET FILS SAS ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix de l'estimation.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
• AUTORISE monsieur le maire à procéder à la cession du véhicule.

AUTORISATION DE REPRISE EN FONCTIONNEMENT DE LA VENTE DU BIEN CADASTRÉ ZE15

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 24 juin 2024, il a été décidé la cession du bien immobilier cadastré ZE15 de la commune, au prix de 78 000€ (soixante-dix-huit mille euros) au profit de Monsieur Christophe DUSSAC. Les fonds étant réceptionnés suite à la signature de l'acte, il convient de demander à l'assemblée de bien vouloir autoriser monsieur le maire à transférer le produit de cession en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
• AUTORISE monsieur le maire à transférer le produit de cession en fonctionnement.

DÉNOMINATION RUE MENANT PLACE DU CHÂTEAU A L'OFFICE INTERCOMMUNAL – ALLÉE ANDRÉE CAPGRAS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Par ailleurs, suite au testament de Madame Marie-Françoise CAPGRAS en date du 29 mai 2020 et au legs reçu par la commune cette dernière à émis le souhait que le conseil municipal nomme une rue ou une place d'AUVILLAR au nom de sa sœur Andrée CAPGRAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

• AUTORISE monsieur le maire à nommer une rue ou une place d'Auvillar au nom d'Andrée CAPGRAS.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON DU CIMETIÈRE AVEC LE GROUPE GESCIME

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Monsieur le maire souhaite confier la procédure au groupe GESCIME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

• AUTORISE monsieur le maire à signé le bon de commande et tous les actes à venir concernant la procédure de reprise de concession en état d'abandon.

TRACÉ D'UNE CANALISATION DE GAZ NATUREL TEREGA – SIGNATURE DE CONVENTION INSTITUANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante que, pour alimenter des distributions publiques et des clients directs que la société « Téréga » est amenée à établir des canalisations de transport de gaz naturel avec leurs accessoires techniques nécessaires à leurs exploitations ou leur protection et empruntant notamment des propriétés privées.

L'assemblée prend connaissance du projet de tracé de la servitude nécessaire à l'implantation d'un tronçon de la canalisation dans le sol de la parcelle ci-après :

- Section ZE
- Numéro 6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

• AUTORISE monsieur le maire à signer la convention et tous documents afférents à cette servitude de passage.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

DEMANDE DE SUBVENTIONS – RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL RESTAURANT DE LA TOUR

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite à l'achat du fonds de commerce et au réaménagement de celui-ci pour la réouverture de l'hôtel-bar-restaurant de La Tour, la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 25% auprès du département, 20% auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives.

PLAN DE FINANCEMENT :

DÉPENSES		RECETTES	
Rachat du fonds de commerce	35 000€	Département 25%	17 500€
Travaux de réaménagement	35 000€	CC2R 20%	14 000€
		Commune 55%	38 500€
TOTAL	70 000€	TOTAL	70 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le maire à solliciter une subvention à hauteur de 25% auprès du Département et 20% auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives.

ACTUALISATION DE LA MISE EN VENTE DE LA MAISON CAPGRAS

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la cession de la maison CAPGRAS, il avait été convenu lors du conseil municipal du 23/06/2025 de revoir le prix initialement fixé et de ramener le montant de la cession à 220 000€, afin de permettre la réalisation de cette vente dans des conditions satisfaisantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de la baisse de prix de la maison CAPGRAS à 220 000€
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les mandats, actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR SAMER EXPLORER 100

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le tracteur actuellement utilisé par les services techniques de la commune est devenu obsolète et nécessite un remplacement pour garantir la continuité et l'efficacité des missions de service public.

Après étude des besoins et du budget disponible, il propose l'acquisition d'un tracteur de la marque SAMER, modèle EXPLORER 100, proposé à la vente par un particulier, au prix de 28 500€ jugé raisonnable au regard de l'état général du véhicule et de ses caractéristiques techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE l'achat du tracteur modèle EXPLORER 100, auprès d'un particulier.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Monsieur le maire expose que par convention en date du 6 novembre 2023 entre la commune d'Auvillar et la communauté de communes des Deux Rives il a été confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « Promenades de Moines ». Afin de réaliser sa mission, l'EPF a prévu une engagement financier prévisionnel de 550 000 €.

Cette enveloppe comprend l'ensemble des dépenses engagées par l'EPF, tant pour le projet RUSYN que pour le projet ROUILLOU.

À ce jour, les dépenses engagées par l'EPF s'élèvent à environ 430 000 €. Toutefois, compte tenu des travaux de sécurisation en cours sur la propriété Rouillon et de l'incertitude quant à la durée du portage (pouvant aller jusqu'en 2031), il paraît prudent de prévoir une marge supplémentaire sur cette enveloppe financière, et de signer l'avenant permettant d'augmenter l'engagement financier à 650 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant de la convention opérationnelle « Promenade des Moines » N° 0932TG2023.
- CHARGE monsieur le maire de la bonne exécution de cette délibération.

Budget communal

2025



LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNÉE

TAXES LOCALES

Maintien du 0% d'augmentation du taux d'imposition des 4 taxes locales, comme depuis 18 ans maintenant. Néanmoins, les bases de calcul augmentent dans toutes les communes de France sur décision de l'État.

SUBVENTIONS A LA VIE ASSOCIATIVE

46 640 €.
30 associations vont en bénéficier.

INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

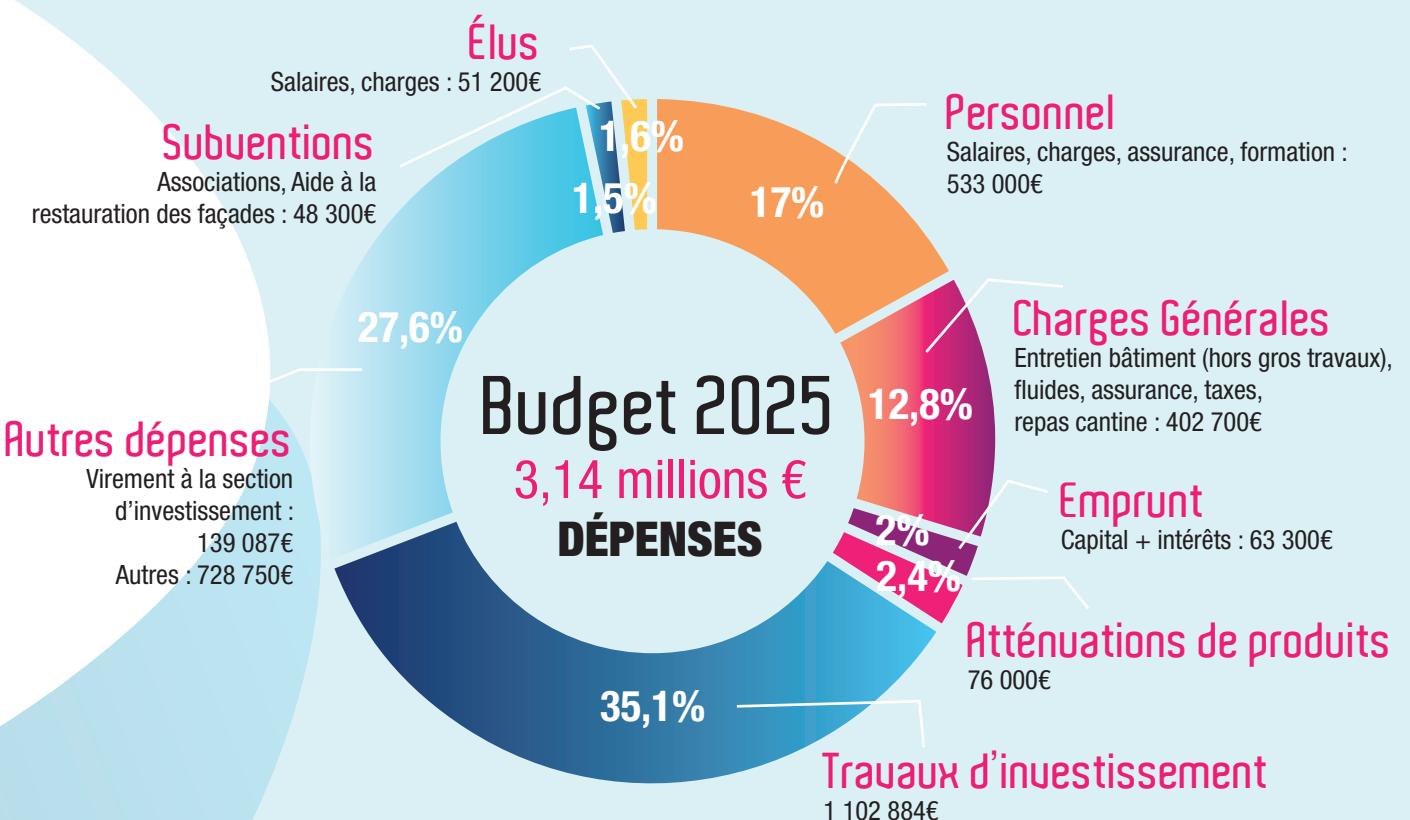
- Acquisition et travaux commerces immeuble Rusyn
- Acquisition fonds de commerce et matériel Hôtel de la Tour
- Travaux église tranche 5 et fin
- Réfection menuiseries isolantes immeuble mairie
- Réfection aire de jeux
- Acquisition tracteur et matériel équipement voirie

Dépenses

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CONFONDUS

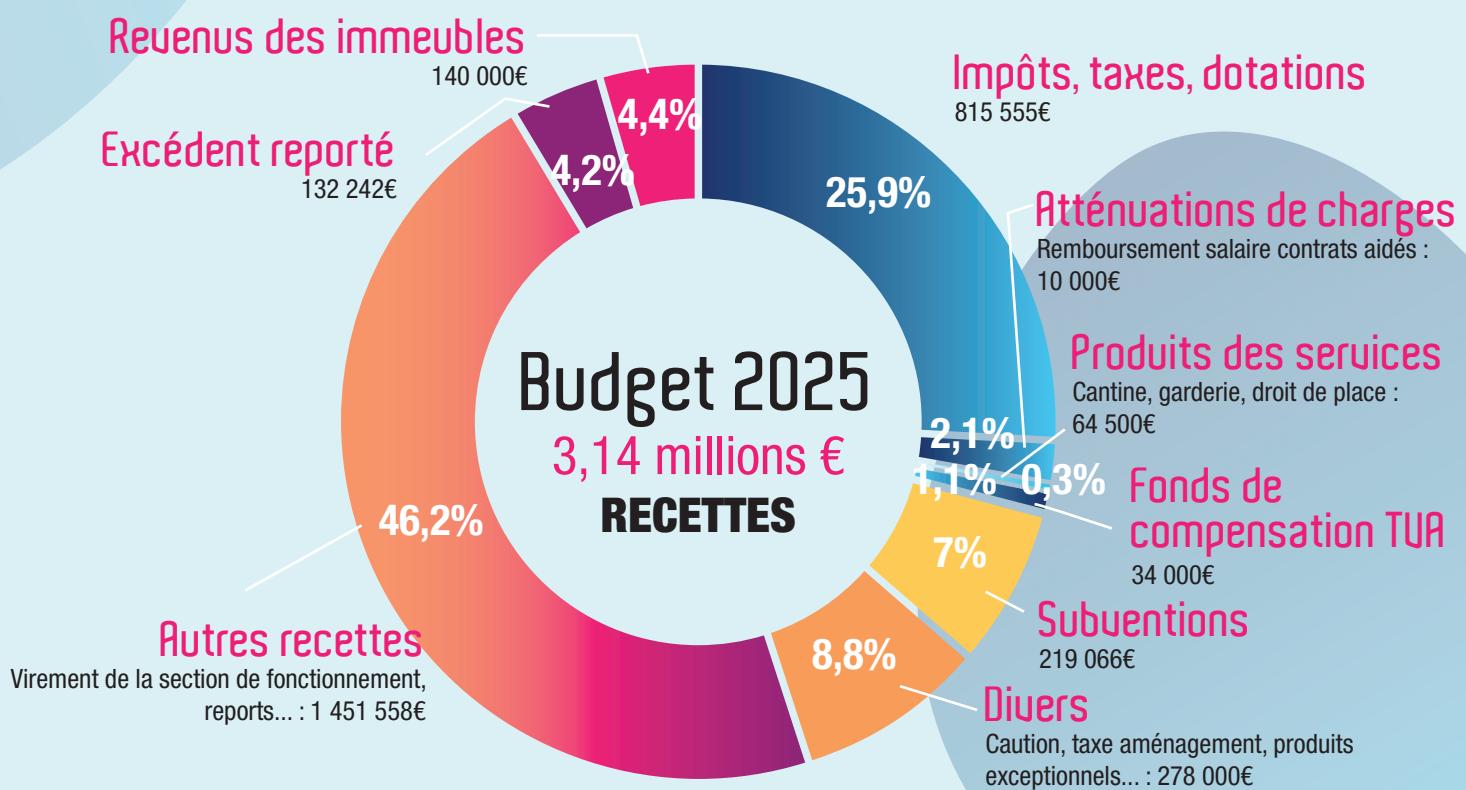
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 3,14 millions d'euros dont :

- 1,44 million d'euros en fonctionnement
- 1,70 million d'euros en investissement



Recettes

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CONFONDUS



Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité



Principales nouveautés applicables aux communes de moins de 1 000 habitants

Version actualisée du 11 juillet 2025



L'essentiel de la loi

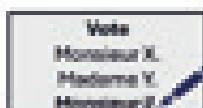
- Généralisation du scrutin de liste paritaire (liste bloquée)
- Possibilité de déposer des listes incomplètes ou comprenant des candidats supplémentaires (→-2 / →+2)
- Election des adjoints au scrutin de liste paritaire (liste bloquée)
- Maintien des règles actuelles de désignation des conseillers communautaires (ordre du tableau)
- Dispositions propres aux communes nouvelles
- Mesures d'adaptation facilitant le fonctionnement du conseil municipal en cours de mandat :
 - caractère réputé complet du conseil municipal applicable tout au long du mandat
 - remplacement des adjoints sans tenir compte du sexe
 - maintien du principe des élections complémentaires, mais au scrutin de liste
 - pour les communes de 500 à 999 habitants, dont le conseil municipal ne comporterait que 13 membres au lieu de 15 : conservation de leurs trois délégués pour l'élection des sénateurs.

Qu'est ce qu'un scrutin de liste ?

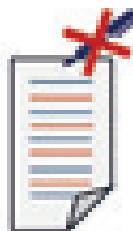
En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

Brèves

Concert «Tribute to SUPERTRAMP»

Le samedi 30 août, la municipalité a organisé un concert sur la place du Château.



Celui-ci marquait la fin de la saison estivale.

Les services techniques ont procédé à la mise en place de la scène avec la collaboration du Conseil Départemental pour la partie son et lumières. Dès la nuit tombée, le groupe « Logic All Songs » interprétait avec brio les plus grands succès du légendaire groupe pop/rock SUPERTRAMP.



Durant plus de deux heures les nombreux spectateurs ont pu revivre l'ambiance des années 70-80, chanté et même dansé sur des hits indémodables.

Tournage du film « l'âge d'or »

Du 25 au 27 mars notre cher village a vécu au rythme d'un tournage d'un long métrage intitulé « l'âge d'or » réalisé par Bérenger Thouin. Ce film relate le parcours d'une femme puis son arrestation à la libération pour collaboration avec l'ennemi. Ce film mélange les images de fiction et des images d'archives souvent inédites. Il a été tourné dans plusieurs communes du Sud Ouest et également en Italie.

La production avait organisé en février un casting à la salle des fêtes d'AUVILLAR pour recruter des figurants. De nombreuses Auvillaraïs et Auvillaraïs de tout âge ont répondu présent et même des personnes venues d'autres communes. Certains ont été retenus pour un rôle de figurant et l'un d'entre eux a eu le privilège d'obtenir un rôle d'acteur !



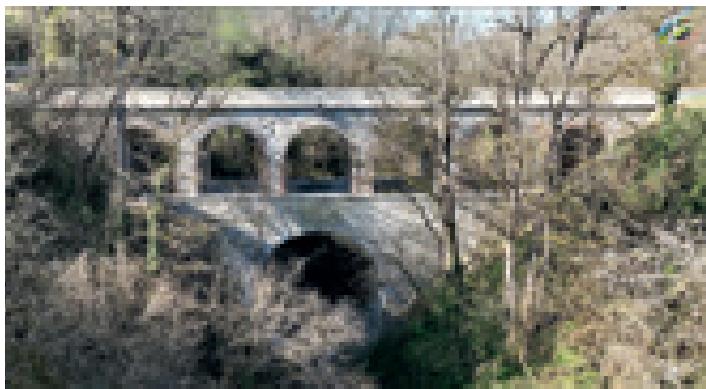
Trauaux du pont de Poutoy

Le Conseil Départemental a engagé 221 000€ pour la rénovation complète du pont de Poutoy qui enjambe le ruisseau profond à la sortie d'Auvillar.



Ces travaux qui ont duré 5 mois, menés en deux phases ont consisté à :

- La reprise de l'étanchéité de l'ouvrage ;
- La réalisation de la couche de roulement de la route ;
- Le remplacement



d'un câble de 20 000 V ;
• La réfection de la totalité des maçonneries.

Brauo Champions !

L'Auvillarais Adrien Brunet, associé à Antonin Zorzin de Saint Georges, dans le Tarn et Garonne, viennent de remporter la finale de la Coupe de France des rallyes en catégorie R2 (deux roues motrices) sur une Peugeot 208. Ce titre, ils l'ont gagné à force de pugnacité, après une saison de 14 rallyes aux 4 coins de la France et sur des terrains très sélectifs.

Un grand bravo à ce duo, reposant, comme ils le disent : « avant tout sur la confiance mutuelle et l'écoute ».



Trésor de l'église St Pierre

Les derniers travaux de l'église sont en cours, avec la requalification et la mise en sécurité du Trésor.



Aire de jeux

La municipalité a décidé de rénover l'aire de jeux de la place du Château.

Les travaux ont été réalisés au printemps.



La Communauté de Communes des Deux Rives investit pour l'avenir à Auvillar

Le futur **Musée de la Faïence et de la Batellerie** va voir le jour dans les mois qui viennent, en face de l'Office de Tourisme Communautaire. Ce Musée remplacera le Musée

actuel que les Auvillarais connaissent bien rue du Château. Le nouveau Musée respectera les standards actuels des Musées modernes.



Les travaux de **l'espace de co-working** ont débuté. Il s'agit d'un espace modulable de travail appelé à accueillir des

entreprises et des particuliers (occupation à la journée ou davantage selon les besoins).



Il y a quelques semaines un gros trou est apparu à côté du squash au Ramier. Un **terrain de padel** couvert, sport de raquettes, viendra compléter d'ici le printemps 2026 l'offre proposée aux sportifs de notre territoire. Notre **Squash Club Auvillarais**, l'un des tous meilleurs et des plus

dynamiques clubs de la région Occitanie mérite amplement de voir ses installations prendre encore plus d'ampleur de par la construction de deux terrains de squash supplémentaires : De quoi susciter des vocations.



Infos d'ici

Gendarmerie

Suite aux importants travaux de rénovation effectués à la gendarmerie d'Auvillar, la municipalité a le plaisir de vous informer qu'une permanence a réouvert à Auvillar tous les mercredis et les vendredis de 14 heures à 18 heures depuis le 5 novembre 2025.



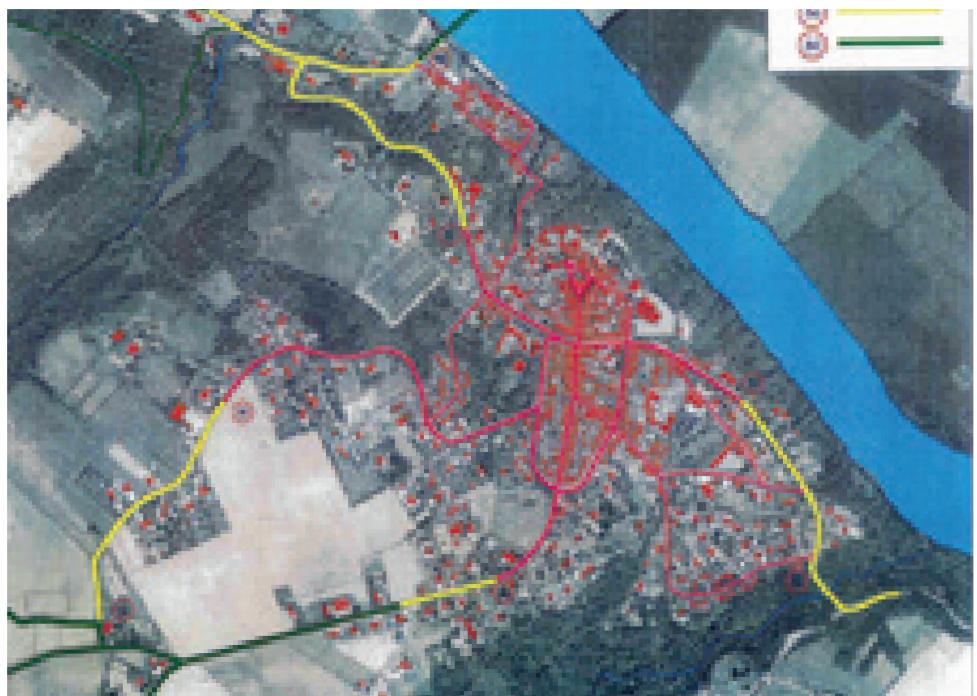
Réglementation circulation

La création d'un passage piéton permettant de sécuriser l'accès aux équipements sportifs (foot, pétanque, squash et futur padel...) route de Saint Loup, entraîne le déplacement des panneaux d'entrée d'Auvillar sur la RD 11 et RD12.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de la municipalité de renforcer la sécurité routière et la tranquillité des habitants, particulièrement dans les zones où la circulation est dense et où la cohabitation entre véhicules, piétons et cyclistes est quotidienne.

Compte tenu du caractère touristique de notre village classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France » et reconnu « Grand Site Occitanie », pour préserver la qualité de vie ainsi que la sécurité de tous, il apparaît essentiel de limiter la vitesse au centre bourg, mais également sur l'ensemble de l'agglomération.

En espérant que ces aménagements renforceront le bien vivre dans votre village, vos élus restant à votre disposition pour davantage d'explications.



LGV

En cette fin d'année 2025, le projet LGV rentre dans une nouvelle étape.

En effet, après une année 2024 consacrée aux forages pour finaliser le projet, 2025 voit le début de la campagne des fouilles archéologiques préventives menées par l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives (INRAP) sur l'emprise des futurs travaux.

Ces fouilles devraient se poursuivre en 2026.

L'année 2025 a également vu la création d'une CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) qui regroupe les communes d'Auvillar, Saint-Michel, Merles, Le

Pin et Espalais dans le but d'évaluer les différents scénarii d'aménagement du foncier agricole sur son territoire.



Investissement de matériel

La commune a procédé au remplacement d'un tracteur qui arrivait en bout de course. Le choix pour ce nouveau tracteur s'est effectué en étroite collaboration avec les agents communaux pour coller au maximum avec leurs besoins.



De par l'application et le travail de nos agents, notre commune a obtenu le 1^{er} prix ,dans sa catégorie, des villes et



villages fleuris de Tarn et Garonne. Au delà du travail des agents, cela récompense aussi les efforts que tout un chacun peut faire pour embellir son devant de porte ou son jardin.

Mutuelle village

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la commune d'Auvillar a conventionné avec le groupe d'assurance AXA, pour la mise en place d'une « Mutuelle de village ».

Accessible à tous, afin de favoriser l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants, quels que soient leur âge, leur situation ou leurs revenus.

Au titre d'une promotion « Mutuelle-village », il sera proposé aux Auvillaraises et Auvillaraïs une couverture santé complémentaire à des tarifs négociés :

Remise de 20% pour les séniors dès 60 ans

Remise de 20% pour les travailleurs non-salariés (artisans, agriculteurs, professions libérales, commerçants...)

Remise de 10% pour le reste des administrés d'Auvillar

Une rencontre a eu lieu le lundi 26 mai 2025 à la salle des fêtes en présence des conseillers de la compagnie d'assurance AXA (madame Béatrice MASSOC et monsieur Jean-Luc SARRAU) pour présenter l'offre proposée, répondre aux questions des administrés et les accompagner dans leurs démarches.

Il y a 107 ans... Commémoration du 11 novembre

« Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix ».

Tels étaient les mots introductifs du message de Mme la Ministre des Armées lus par Olivier Renaud, maire d'Auvillar face à un parterre très fourni, devant le monument aux morts, où l'on pouvait admirer quelques spécimens d'obus gravés, prêtés par le Musée de l'Art des Poilus de Gasques. Cela constitue la mémoire et le patrimoine des tranchées. Les militaires du 31^{ème} régiment du Génie de Castelsarrasin étaient présents, ainsi qu'un représentant de la Gendarmerie Nationale. L'IME l'Orangerie, ainsi que nos écoles étaient venus en nombre.

Charles Merle a orchestré ce rassemblement de main de maître. Les gerbes ont été déposées par les jeunes Auvillaraïs dans le plus grand respect pour nos anciens disparus. « Tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui, jusqu'à ceux



qui, loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant », selon le message de Mme la Ministre.

Cette année voit également le centième anniversaire du Bleuet de France rappelé par la Ministre « Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation ».

Charles Merle a clôturé la cérémonie en formant le souhait que « Les responsables politiques auront à cœur de réfléchir sur les effets qui amèneraient le risque d'un conflit mondial dont quiconque aujourd'hui ne peut mesurer l'ampleur. Osons espérer que la sagesse l'emportera et que chacun d'entre nous soit un artisan de paix ».



Marché potier 11 et 12 octobre

Les 60 exposants du 32^{ème} marché potier ont encore ravi un public toujours aussi nombreux et enthousiaste. Sous un soleil radieux, les visiteurs ont pu déambuler sereinement place de la Halle et place du Château pour admirer les diverses créations. Ils ont pu également admirer l'exposition « De l'eau à la terre » à l'Office du Tourisme qui se terminait ce week-end.

L'inauguration a eu lieu le samedi à 11 heures en présence de différents élus. Monsieur le Maire a remercié les différents partenaires de cette manifestation.

Certains exposants participaient pour la première fois au marché. Ils proviennent de toute la France et même de l'étranger. Ils sont satisfaits de l'organisation et de leurs ventes.

Le public a pu profiter des diverses animations proposées et a massivement participé à la tombola qui lui permettait de gagner une céramique d'une valeur de 100 euros.



La municipalité a fait l'acquisition de 2 sculptures de pèlerin et une pièce pour la collection du musée.

Tombola 2025



1- Jean Traiteur d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Sylvie GUILLAUMA de Montesquieu (82)
Stand N° : 19 Fabien DAMAZ

2- Fabien Andrieu Menuiseries d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnant : Frederic NIOLLET de Valence d'Agen (82)
Stand N° : 25 Mara GODIN

3- Bar-restaurant Le Cap du Pech d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Béatrice JAUBERT de Montauban (82)
Stand N° : 27 Marie-Claire JOHANNY

4- Miellerie Necty d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnant : Germain RAMIREZ de Mercus-Garrabet (09)
Stand N° : 31 Sylvie LAURENS

5- Librairie/salon de thé Au chemin des livres d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Françoise BARBOT de La Sauvetat (32)
Stand N° : 41 Joëlle PEBEREAU-LALUBIN

6- Boulangerie-Pâtisserie l'Étape Gourmande d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnant : Francis BRUNE d'Auvillar
Stand N° : 36 Julie MALIGORNE

7- Electric'Service de Goudourville

1 céramique d'une valeur de 100 euros
Gagnante : Françoise GAIDIOZ de La Ville Dieu du Temple
Stand n° : 55 François THIRION

8- SARL Lanies Eclairage de Castelsarrasin

1 céramique de 100 €
Gagnante : GARZARO Corine de Malause
Stand n° : 39 Alain MORELLINI de Dunes



De Michaud à Marcabrun, le destin d'un jardin remarquable

Le jardin Michaud, situé au centre du village a, depuis les années 2010, subi des transformations successives. D'abord le jardin lui-même avait été arboré sur les conseils d'un Auvillarais, aujourd'hui décédé, M. François, férus de botanique, et du regretté Bernard Robert alors Adjoint au maire.



Ensuite, la toiture et la charpente du bâtiment ont été réhabilitées par un artisan auvillarais. Ce premier pas franchi, il n'était pas envisageable d'en rester là. C'est pourquoi en 2023 la réhabilitation complète a été opérée avec la création d'un espace dédié aux randonneurs. Cette rénovation nous a aidé à obtenir le label « Commune halte sur les chemins de Compostelle en France »

En 2024, le président de l'association « Pas-



seuses et Passeurs de mots » a proposé au maire qu'Auvillar acquière le label « Village en poésie », pour cela il fallait, entre autre, dédier un espace de la commune à un poète. Qui d'autre que le troubadour auvillarais Marcabrun incarnait le mieux la poésie médiévale ? Marcabrun a vécu au 12^{ème} siècle, il est le troubadour qui a laissé le plus d'œuvres à la postérité, environ une quarantaine ! Il a été le créateur d'un style poétique, la pastourelle.

Le 27 juillet a donc vu l'inauguration du jardin Marcabrun, dans le cadre du week-end en poésie organisé par l'association « Passeuses et Passeurs de mots ». Une sympathique manifestation était proposée par la commune. Une saynète, jouée par deux membres de « Cité en Scènes », et faisant revivre pour quelques instants Marcabrun et le troubadour Cercamon a agrémenté l'inauguration. Une plaque élaborée en Occitan par « les Joyeux sculpteurs », sous l'égide de Francis Brune a été dévoilée par le maire Olivier Renaud.

Comme toujours, Auvillar donne une place prépondérante à son tissu associatif pour l'animation du village et le développement de la culture pour tous dans un accord parfait avec la commune.



Dossier demande catastrophe naturelle sécheresse

Nous vous rappelons que, dans le cadre de la catastrophe naturelle sécheresse, les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2025.

Pour constituer votre dossier, vous devez adresser une lettre à Monsieur le Maire, en respectant les points suivants :

- Mention explicite : « Dû aux sécheresses des précédentes années, mon bien présente des sinistres. »

(Vous pouvez détailler brièvement la gravité des désordres et leurs impacts)

- Joindre 2 à 3 photos maximum illustrant les dommages.
- Indiquer :
 - Nom et prénom
 - Adresse complète du bien sinistré
 - Coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, e-mail)

- Signer le courrier.

Modalités de dépôt :

- Par email : mairie-auvillar@info82.com (À l'attention de M^{me} JEAN Audrey – Directrice générale des services)

- Par voie postale : Mairie, 12 Place de la Halle, 82340 AUVILLAR

- En mains propres : directement à la Mairie durant les horaires d'ouverture

Attention : L'arrêté pourrait être publié courant juin/juillet de l'année suivante (si la commune est déclarée en catastrophe naturelle sécheresse par la Préfecture). Vous disposerez alors de 30 jours pour le déclarer à votre assurance.

Nous vous invitons à respecter la date limite afin de garantir le traitement de votre dossier dans les délais.

Médiathèque

La Médiathèque d'Auvillar, un lieu culturel vivant et ouvert à tous

Située au 18, promenade des Moines, à deux pas du cabinet infirmier, la Médiathèque d'Auvillar – intégrée au Réseau de Lecture Publique des Deux Rives – accueille le public le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h30.

Avec 225 adhérents en 2025 et près de 3 000 documents empruntés dans l'année, la médiathèque confirme son dynamisme et son rôle essentiel dans la vie culturelle du village.

Une inscription gratuite et de nombreux services

Peu le savent encore : l'inscription est entièrement gratuite. Elle permet d'emprunter livres, CD, DVD dans toutes les bibliothèques et médiathèques du réseau des Deux Rives. Elle ouvre également l'accès aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale : plate-forme de films et documentaires à la demande, musique en ligne, cours numériques, presse... un véritable portail culturel accessible depuis chez soi.

Le fonctionnement en réseau multiplie les avantages :

- les documents empruntés dans une médiathèque peuvent être rendus dans une autre (emprunt à Auvillar, retour à Valence, par exemple) ;
- grâce au système de réservations et à la navette documentaire, tout lecteur peut faire venir un livre d'une autre structure du territoire.

Les acquisitions régulières garantissent un fonds actuel, renouvelé, incluant les dernières parutions en librairie.



Un lieu d'accueil pour les écoles et les familles

En parallèle des heures d'ouverture au public, la médiathèque reçoit toutes les classes des écoles d'Auvillar tout au long de l'année scolaire.

L'année 2025 a une nouvelle fois été rythmée par de nombreux rendez-vous autour du livre : Nuits de la lecture, Printemps des poètes, Chasse aux livres de Pâques, animations d'Halloween...

Chaque mois, des lectures et ateliers créatifs sont proposés aux enfants. Ces moments très attendus participent à la vitalité du lieu et renforcent le lien entre habitants et médiathèque.



Des partenariats locaux pour enrichir la vie littéraire

La médiathèque collabore étroitement avec la librairie Au Chemin des Livres. Ensemble, elles organisent une soirée littéraire chaque premier mercredi du mois à 19h, en alternance entre les deux structures. Un rendez-vous convivial et ouvert à tous pour partager ses coups de cœur et découvrir de nouvelles lectures.

Elle travaille également avec l'association Passeuses et passeurs de mots, qui contribue à la venue d'auteurs – comme récemment un poète haïtien – et à la mise en place d'animations littéraires variées.



Nouveautés à venir en 2026

L'année 2026 verra l'arrivée de nouveaux meubles (tapis, poufs...) et la création d'un espace dédié à la poésie, en cohérence avec l'obtention du label « Village en Poésie ».

Alors, si vous n'avez pas encore franchi la porte de la Médiathèque d'Auvillar, il est temps de la découvrir. L'inscription est gratuite : profitez-en pour explorer ce lieu culturel chaleureux et pleinement ancré dans la vie du village.



Que se passe-t-il dans nos écoles ?



La cour Oasis

Un projet d'aménagement de la cour d'école est en cours. Impulsé par le conseil municipal, avec l'appui du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ce programme vise à apporter une réponse concrète aux enjeux climatiques actuels. Une cour d'école « Oasis » est plus végétale, avec des points d'eau, des matériaux naturels et moins d'enrobés. La démarche propose d'associer dès le démarrage les élèves et les enseignants de l'établissement, principaux usagers concernés par cette évolution. Objectif ? Entendre toutes les voix et aboutir à un consensus pour le nouvel aménagement. Cette logique favorise grandement l'appropriation des espaces et propose de meilleures conditions de réussite et de bien-être, propices à l'enseignement et à l'apprentissage.

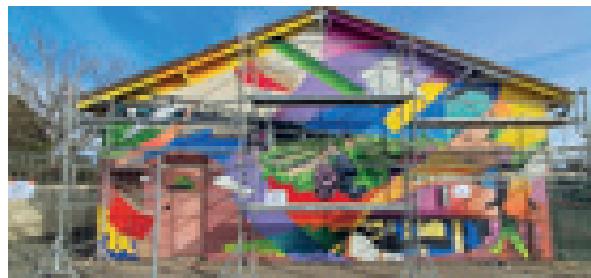
Même si le projet final n'est pas encore abouti la philosophie générale nous guide vers des grands thèmes :

- Le sol gagne à être clair pour éviter d'emmagasiner la chaleur s'il n'est pas ombragé.
- Les matériaux naturels et moins polluants sont à privilégier ainsi qu'une bonne association entre les zones perméables (pleine terre si possible) et imperméable (ruisse-

À l'école élémentaire

Des travaux d'isolation avaient masqué la fresque sur le pignon de l'école élémentaire. Comme prévu, une nouvelle fresque a été peinte par Thomas Bearez, spécialisé en street art.

On y retrouve les caractéristiques de notre village.



sellement vers les espaces naturels par exemple).

- Les surfaces végétalisées sont multipliées avec des plantations adaptées au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique. Les zones naturelles offrent aux enfants une surface d'exploration et d'imagination très stimulante. Ce contact avec la nature contribue aussi à apaiser le climat scolaire.

- Le mobilier est adapté aux besoins, aux souhaits et au bon partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons).

La cour Oasis vise également à moduler les espaces afin que chacun puisse trouver sa place dans un environnement orienté vers la nature tout en pérennisant les espaces nécessaires à la pratique d'activités sportives dans le cadre scolaire et périscolaire.

Jeudi 06-11-2025, les élèves et les enseignants ont rencontré, Charlotte Barré, conseillère paysagiste du CAUE pour commencer à assembler les premières idées de leur future cour de récréation.

Ce projet se veut ambitieux, responsable et orienté vers le futur pour garantir un cadre d'apprentissage sain aux élèves actuels et ceux à venir.



Suggestion de projet



Les activités périscolaires

Les enfants des écoles bénéficient encore cette année d'activités périscolaires gratuites : de la relaxation ludique avec Stéphanie Courchinoux, des échecs avec Alexandre Marciniak, du football avec Justin Berthelier, du rugby avec Sacha Espagne, de la musique avec Rémi Raujol, du dessin avec Bruno Riboulot et du squash avec



Alex Abeillé.
Les enfants peuvent changer d'activité chaque trimestre.



Présentation de l'UEE

Une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE - E) à l'Ecole Elémentaire d'Auvillar est présente dans les locaux depuis septembre 2025, grâce à une coopération entre la Mairie d'Auvillar, l'Education Nationale et l'IME l'Orangeraie-ANRAS (implanté sur la commune depuis plus de 20 ans). Elle est financée par l'ARS Occitanie.

L'UEE - E permet à cinq enfants en situation de handicap, accompagnés par un établissement médico-social, une inclusion scolaire en milieu ordinaire avec une scolarité adaptée. Elle est présente sur l'Ecole tous les matins sauf le mercredi.

L'équipe médico-sociale, en lien avec l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire (cantine) se compose :

- D'une enseignante détachée de l'Education Nationale, garante des apprentissages
- De deux éducateurs spécialisés, présents en classe et sur le temps de cantine, soutiennent et accompagnent par des actions éducatives les enfants dans leur parcours d'apprentissage (structuration du temps, compréhensions des

consignes, capacités émotionnelles de l'enfant...)

- D'une neuropsychologue qui évalue et adapte les outils selon les besoins de chacun des enfants. Elle soutient l'équipe éducative et l'enseignante dans leurs actions
- D'une psychomotricienne qui travaille la motricité fine, la graphomotricité, les capacités attentionnelles, les fonctions exécutives, et la sensorialité
- D'un pédopsychiatre qui coordonne les actions thérapeutiques
- D'une équipe de direction garante du bon fonctionnement de l'UEE

L'objectif est de permettre à ces enfants de s'inscrire dans le milieu ordinaire, tout en reprenant plaisir à venir à l'Ecole. Ils sont présents à l'Ecole en fonction de leur capacité à s'inscrire dans les apprentissages et déjeunent à la cantine.

Cette nouvelle coopération au sein de l'école contribue à construire la société de demain en garantissant à ces enfants en situation de handicap une place dans le tissu social.

Appel à bénévoles de l'Institut Médico Educatif l'Orangeraie

Dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis sur la structure et la volonté de renforcer les liens avec le village d'Auvillar, les équipes de l'IME l'Orangeraie souhaiteraient faire appel au bénévolat pour soutenir les adolescents dans les apprentissages fondamentaux.

Certains jeunes rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et aimeraient pouvoir bénéficier d'un atelier lecture en journée d'une durée de 1h30 maximum. Pour cela l'IME souhaite ouvrir cet accompagnement à des bénévoles du village, notamment à des personnes retraitées disponibles.

Cela permettrait :

- De développer des liens autour de l'intergénérationnel, le « être-ensemble »

- De permettre de mieux connaître les jeunes de notre institution.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'IME :

12 rue Marchet - 82340 Auvillar - 05 63 29 63 00



Commerces

Étape Gourmande

9 mois de partage et de douceurs à Auvillar

Voilà déjà neuf mois que l'aventure Étape Gourmande a commencé ! Depuis notre installation au cœur d'Auvillar, nous avons eu le plaisir de ravir les papilles des habitants et des visiteurs avec nos produits artisanaux, façonnés chaque jour avec passion et savoir-faire.



Les débuts furent intenses, mais aujourd'hui, nous avons trouvé notre rythme. Cela nous permet désormais d'explorer de nouveaux horizons, d'imaginer et de créer nos propres recettes pour continuer à vous surprendre et à faire évoluer notre gamme au fil des saisons.

Nous souhaitons remercier sincèrement



tout le village pour son accueil chaleureux et sa confiance dès nos premiers jours. Merci à notre clientèle fidèle, toujours curieuse de goûter nos nouveautés et généreuse dans ses retours, ainsi qu'à la mairie, les associations et les commerçants pour leur esprit de solidarité.

Nous sommes fiers de participer à la vie de ce merveilleux village et espérons que cette belle aventure continuera encore longtemps — avec vous, pour vous, et surtout... avec gourmandise !

L'Hôtel-Restaurant de la Tour

Une nouvelle vie au cœur du village

Depuis le 12 juin, le restaurant de la Tour a rouvert ses portes, apportant un nouvel élan à la vie du village. Sous une nouvelle direction, l'établissement propose une cuisine bistro-mique mettant à l'honneur les produits locaux et de saison,



dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

La réouverture de l'hôtel est prévue pour mars prochain, offrant à nouveau la possibilité d'accueillir voyageurs et pèlerins de passage à Auvillar.

Toute l'équipe de la Tour est heureuse de redonner vie à ce lieu emblématique du village et remercie les habitants pour leur accueil et leur soutien.

Bar Restaurant Le Cap du Pech

Depuis le 25 juin 2025, Sonia et Daniel vous accueillent dans le nouveau restaurant « Le Cap du Pech » sur les coteaux d'Auvillar, dans un cadre verdoyant et reposant. À l'intérieur, on ressent la plénitude, avec une décoration toute en harmonie. Devant la terrasse un Bouddha est à l'ombre d'un olivier majestueux. L'immense parking peut accueillir des camping-cars. Un terrain de pétanque, avec éclairage attend les amateurs. Attenant à la terrasse, un sanitaire est équipé d'une



douche, une prestation bien utile pour les randonneurs ou les cyclistes de passage. Les animaux sont admis. Au menu, vous pouvez choisir entre les plats traditionnels et les spécialités asiatiques. Les week-ends, les hôtes des lieux proposent des repas à thème avec animations : Aligot saucisse, moules frites, rougail saucisse, raclette, soirées brasero, fondue asiatique, et bien d'autres. Sans oublier la retransmission des événements sportifs sur écran panoramique.

Restaurant Le Cap du Pech, 518, chemin du moulin à Auvillar, ouvert du mardi au samedi midi et soir, et le dimanche midi. Le bar est ouvert à partir de 11 heures.

Tél. 06 09 39 22 19 Mail : daniel.noxyrigat@orange.fr

Cabinet dentaire

Depuis le 1^{er} septembre 2025, le nouveau cabinet dentaire vous accueille au 11 rue du Bois des Charmes (au-dessus du parking de la pharmacie). C'est un établissement flambant neuf et ultra moderne.

Les chirurgiens-dentistes Christelle DUBOSC, Tatiana Le DOARÉ, Anaëlle VILLEBRUN et leurs assistantes Murielle et Chris ont convié les administrés à l'inauguration du cabinet le mardi 23 septembre 2025.

Ces professionnelles peuvent donc exercer leur activité dans un village qui leur est cher.



Agence Immobilière Wheeler Property

Wheeler Property a récemment ouvert son quatrième bureau à Auvillar, place de l'Horloge !

Chez Wheeler Property, nous savons à quel point la vente et l'achat d'une maison représentent une décision importante

et un engagement financier considérable. Nous offrons un service personnalisé en anglais, français, allemand et danois.

Nous sommes une entreprise familiale, indépendante et entièrement enregistrée. Grâce à notre expérience, nous sommes particulièrement bien placés pour vous accompagner à chaque étape de la



vente de votre bien immobilier.

Nos clients, internationaux et français, nous disent qu'ils apprécient de travailler avec des agents qui ont une connaissance approfondie et une grande expérience du marché et de la vie ici.

Consultez notre site web \wheeler-property.com et n'hésitez pas à nous appeler au 05 63 95 34 09 ou à passer nous voir pour nous dire bonjour !

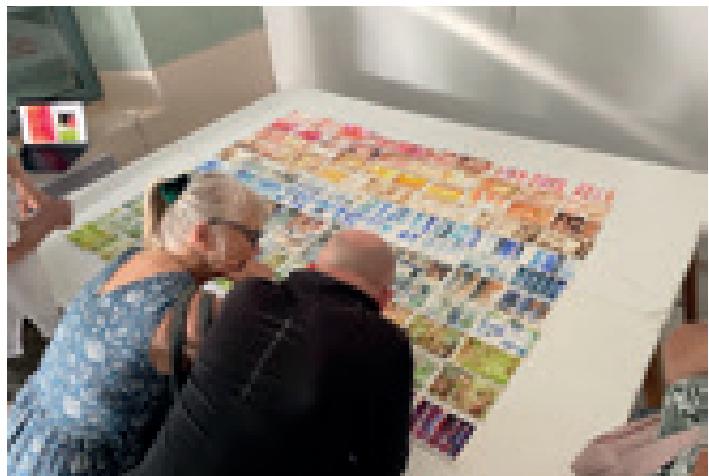
Associations

UCCA France

L'année dernière nous avons décidé d'organiser des ateliers au Moulin à Nef hors saison de résidences artistiques. En partenariat avec le VCCA, qui a fourni l'atelier de céramique et le four, nous avons pu organiser notre premier stage céramique en février. C'était la terre sigillée animée par Christine Bérard. Il y avait 2 groupes sur une période de deux semaines. L'apprentissage de la technique de la terra sigillata a donné lieu à la création de nombreuses œuvres, certaines plus réussies que d'autres, mais le processus s'est avéré intéressant pour tous.

Le succès du premier stage de céramique nous a encouragés à en proposer un autre cet hiver, axé sur le tournage. Nous proposerons aussi un petit stage «l'art de la cuisine», la première séance étant les gâteaux sucrés et salés marocains et le citron confit.

Le Moulin à Nef a connu une saison riche et réussie de portes ouvertes et de présentations, proposant une programmation variée d'artistes, de compositeurs et d'écrivains. Nous remercions tous nos membres et le public pour leur participation aux différentes activités de cette année. Nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine pour les événements et stages. L'Association VCCA France vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.



Les Tontons font leur Cinéma

Étoiles & Vieilles Bobines 2025 : en route pour un voyage ciné inoubliable !

Les Tontons ont encore frappé... et bien frappé !

Pour sa 7^{ème} édition, le festival Étoiles & Vieilles Bobines a embarqué spectateurs et bénévoles dans une formidable aventure autour du thème « Quand le cinéma part en voyage ». Du 20 au 24 août 2025, Auvillar a une fois de plus troqué sa tranquillité estivale contre une effervescence joyeuse, à mi-chemin entre Hollywood et le Tarn-et-Garonne.

On aurait pu craindre que quelques nuages jouent les trouble-fêtes... mais c'était mal connaître les cinéphiles d'Auvillar ! Abrités dans le chai du Domaine de Thermes pour NEW YORK-MIAMI de Frank Capra, ils ont prouvé qu'un bon film vaut bien quelques gouttes de pluie.



Et la suite ? Que du bonheur !

LE SAUVAGE de Jean-Paul Rappeneau sur le port (en copie rare issue de la Cinémathèque de Toulouse), RETOUR VERS LE FUTUR — film culte s'il en est — place du château pour une soirée survoltée, ALICE AU PAYS DES MERVEILLES pour les enfants à la salle des fêtes, 100 000 DOLLARS AU SOLEIL d'Henri Verneuil devant l'église, et enfin la soirée de clôture magique avec LA RUÉE VERS L'OR de Chaplin en ciné-concert sur la place de la Halle, le tout porté par le talent du groupe Le Bruit de la Pellicule.

Un vrai tour du monde cinématographique...sans quitter Auvillar !

Des animations qui font le show

Car Étoiles & Vieilles Bobines, ce n'est pas qu'une toile sous les étoiles.



Chaque soir, les premières parties ont mis le feu : Radiophonic West Band, un défilé de cinéma haut en couleur, Amereia et sa douceur bossa nova... sans oublier la célèbre Baravan des Tontons, QG des retrouvailles et des discussions de cinéphiles en goguette.

Le dimanche, la place de la Halle s'est transformée en véritable plateau de fête : marché des producteurs, lectures proposées par PPDM, caricatures en direct signées Jean-Marc Borot, jeux, puzzles, musique du Duo Kazoo et, bien sûr, les incontournables plats des Tontons.

Une journée à l'image du festival : conviviale, généreuse et pleine de saveurs.

Un festival éco, local et fédérateur

Toujours attentifs à leur impact, les Tontons poursuivent leur engagement



écoresponsable : gobelets lavables, tri sélectif, compost et encouragement au covoiturage.

Mais leur plus belle réussite reste sans doute la cohésion qu'ils créent autour du festival.

Bénévoles de tous âges, associations locales, partenaires culturels et entreprises du coin : chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Mention spéciale aux jeunes bénévoles, de plus en plus nombreux, qui insufflent un vent de fraîcheur et d'énergie communicative.



Des Tontons toujours plus actifs

L'année des Tontons ne se contente pas au festival estival !

Les séances mensuelles du ci-

né-club des Tontons au cinéma-théâtre Apollo de Valence d'Agen continuent de rassembler un public fidèle et curieux : plus de 180 adhérents désormais !

Pas moins de 13 films ont été projetés en 2025, et la grande nouveauté de l'année fut le Week-end des Tontons en mars, trois jours, trois films, un seul thème (le même que le festival, bien sûr) avec des animations avant chaque film surtout de la convivialité et de la bonne humeur.

Et maintenant ?

Les Tontons donnent rendez-vous à tous leurs amis du grand écran le dimanche 18 janvier 2026 pour leur assemblée générale.

L'occasion de revenir sur cette belle année 2025 et de lever un coin du rideau sur la prochaine édition du festival et de l'année cinéphilique.

En attendant, une chose est sûre : à Auvillar, le cinéma continue de voyager, de faire rêver et surtout... de rassembler.

Et que vive le cinéma !



Club des Aînés

Le jeudi 11 septembre 32 membres du club de « L'Âge d'Or » d'Auvillar se sont réunis pour une journée détente, gastronomique et touristique en Dordogne.

Après 2 heures de route en autocar, arrivée du groupe à 10 heures à Mazeyrolles pour une promenade en calèche agrémentée d'une petite averse, et d'une pause apéritif et photos. En suivant, visite des locaux avec une petite collection de calèches et de colliers de chevaux accompagnée de commentaires et d'anecdotes du maître des lieux.

Les propriétaires des lieux nous ont ensuite proposé une dégustation de foie gras et d'apéritifs variés, suivi d'un bon repas périgourdin maison fait de produits locaux.

La journée s'est poursuivie par une visite de la bastide de Montpezat et son marché aux cèpes, l'un des joyaux du Périgord, (Plus Beaux villages de France) et classée par les monuments historiques.

Retour à Auvillar à 19 heures, après une journée très réussie, en espérant vous compter encore plus nombreux à nos pro-

chaines sorties.

Rappel des activités du club :

- Tous les jeudis soirs, à 17 heures, cours de gymnastique
- Le 1^{er} jeudi du mois, à 14 H 30 mini-loto, les autres jeudis, jeux de société.
- Une fois par mois, repas du midi à l'IME d'Auvillar.



L'Asceau

Nouveautés et Rendez-vous Incontournables

L'association L'Asceau dresse un bilan riche en événements. Malgré la fin d'une initiative, la dynamique associative reste forte et prometteuse pour l'année à venir.

Fin d'une Expérience

L'Asceau a récemment pris la décision de mettre fin à son marché bio du mercredi, la fréquentation n'ayant malheureusement pas été au rendez-vous.

Néanmoins, l'événement phare de l'été, la Foire Bio du 12 juillet, a une fois de plus connu un joli succès. Le public a plébiscité la diversité des exposants ainsi que le marché gourmand bio et local. L'ambiance festive était assurée par la fanfare des éléphants.

Des Soirées Conviviales et Thématiques

La veille de la Foire Bio, une belle collaboration a donné naissance à une soirée « Jeux Tapas » sous la Halle. Organisée avec l'association de gym et la librairie Au Chemin des Livres, cette première édition fut une réussite. Malgré la canicule, la soirée a séduit, confirmant le souhait des organisateurs de renouveler l'expérience en juin 2026.

Autre moment de partage réussi, le « Foodevin » a réuni une vingtaine d'adhérents en fin de journée en plein air autour de vins d'un viticulteur de la Loire et de mets gourmands. L'association annonce d'ores et déjà un Foodevin « festif » pour la fin d'année.

Ramassage de déchets

Samedi 5 avril, nous étions une quinzaine (même des enfants!) de participants à ramasser les déchets au bord de la départementale, depuis la sortie d'Auvillar vers Castelsarrasin, jusqu'au tunnel sous l'autoroute.

Le Smeeom nous a fourni les pinces et sacs poubelle. Nous avons fait une bonne récolte, la camionnette était pleine!

Pour nous remercier le Smeeom nous a offert des boissons et un goûter.

Les Rencontres Science et Conscience 2025 et prévisions 2026 pour la dixième édition

C'est la neuvième année que l'ASCEAU organisait à Auvillar les Rencontres Science et Conscience. De nombreux scientifiques de haut niveau, psychologues, thérapeutes, philosophes, spiritualistes s'y sont croisés.

Cette année, notre fil directeur était « Le féminin sacré », mais comme toujours, l'ensemble des conférences a dépassé largement ce cadre.

Jocelin Morisson, un journaliste scientifique, a participé aux neuf éditions.

Maureen Cottet-Dumoulin, Philippe Rosset (auteur de plusieurs livres), Christina Vior, Sanja Ramboatiana, Mathieu Laveau, Katy Maury, Chantal Durand et Laurence Mathaly ont animé plusieurs conférences et ateliers.

Le samedi soir, après le repas sous la Halle, un spectacle son et lumière accompagné des lectures de Julie Dratwiak nous a envoûté. Une mise en lumière de Jean-Gabriel Tordjman. Pour la dixième édition, en 2026, nous ferons venir un auteur à succès, Jean-Pierre Goux. Cet ancien chercheur en mathématique vient de publier deux ouvrages à succès au sein d'une trilogie : « La révolution bleue ». Cette nouvelle

édition des Rencontres sera l'occasion de fêter le dixième anniversaire avec de belles surprises en perspective. A suivre...



Le Marché des Doigts de Fées

La section Doigts de Fées a organisé le 3ème marché des DDF le dimanche 28 septembre autour de la halle.

De nombreux exposants proposant des coupons, articles de mercerie, patrons de couture, fils... ont côtoyé des ateliers animés par le SMEEOM mais également par l'Atelier d'Auvillar et le Coin des Cousettes de Donzac. Une belle coopération inter-associative. Les visiteurs ont ainsi pu essayer des techniques comme la mosaïque, le collage, le macramé et la couture. Une démonstration d'aquarelle a également eu lieu. Enfin, le clou de la journée a été le défilé organisé par l'équipe de bénévoles de l'Asceau, défilé qui a fait l'objet d'une bataille entre Jean Paul Gaultier et Karl Lagerfeld, tous deux fiers de leurs créations. En réalité, les magnifiques tenues avaient été créées et confectionnées par Lucie B., une créatrice de Lauzerte forte de son expérience parisienne.

Un grand merci au mannequins essentiellement habitant(e)s d'Auvillar.

Le Miel et les Abeilles à l'Honneur

La 3^e édition de la Foire au Miel s'est imposée comme un rendez-vous annuel incontournable pour les passionnés du miel et de la vie de nos chères abeilles.

Les apiculteurs partenaires sont ravis de venir à la rencontre du public pour proposer leurs produits. L'Asceau a, de son côté, enrichi l'événement avec une superbe exposition photo, la présence d'une ruche vivante et des interventions ludiques pour sensibiliser à l'importance de la pollinisation et de la biodiversité.

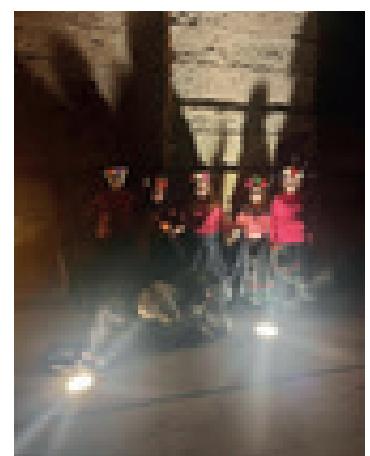


Un Halloween aux Couleurs du Mexique

Inspirée par le thème du voyage choisi par les associations auvillaraises, L'Asceau a proposé un Halloween inédit sur le thème mexicain du Dia de los Muertos.

L'événement a été l'occasion de beaux partenariats : des ateliers de fabrication de couronnes de fleurs par l'Asceau avec les enfants à la librairie, des lectures «d'ailleurs» en collaboration avec PPDM et la librairie, des danses mexicaines et une déambulation théâtrale menée par Cité en Scènes.

L'Asceau remercie chaleureusement bénévoles, les commerces et les villageois pour leur participation et l'engagement dans la décoration de leurs maisons.



Auvillar en fête

Retour sur une année 2025 animée

L'association Auvillar en Fête a vécu une année 2025 riche en émotions et en convivialité. Tous nos événements ont été possibles grâce à l'engagement des bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre village. Le bureau de l'association joue également un rôle essentiel, en organisant, coordonnant et soutenant toutes les activités de l'année.

Saint-Patrick – 15 mars 2025

La salle, décorée aux couleurs de l'Irlande, a accueilli un repas irlandais « fait maison », sur réservation, préparé et servi



par nos bénévoles, précédé d'un apéritif.

Les festivités ont continué avec la retransmission du match de rugby : France–Écosse, des danses irlandaises réalisées par nos bénévoles, des jeux de fléchettes, de la musique traditionnelle et un quiz avec lots à gagner.

Une soirée chaleureuse qui a fait le bonheur de tous.

Fête de la Saint-Jean – 21 juin 2025



Le port d'Auvillar a vibré dès le début de soirée avec un repas à nouveau « fait maison » préparé par nos bénévoles, accompagné des vins du Domaine de Thermes d'Auvillar et des douceurs de Ô Péché Mignon. La fête de la musique a été animée par un groupe qui accompagne chaque année « les Ados du Cœur » du Collège Jean

Rostand de Valence d'Agen, ainsi qu'un groupe de jeunes chanteuses qui ont offert un beau concert. Nous les remercions chaleureusement pour leur participation.

À la tombée de la nuit, l'embrasement du feu de la Saint-Jean a été suivi d'un bal animé par Quercy Anim.



Fête du port – 15 août 2025



La soirée a débuté avec les food trucks et a été animée par la bandas Mi Temps Brass, puis par le bal avec QuercyAnim.

Bien que le feu d'artifice ait été annulé par arrêté préfectoral, les bénévoles ont su maintenir l'ambiance, distribuant colliers de fleurs et bracelets phosphorescents.

La tombola a permis de ga-

gner des cadeaux offerts par Necty, la librairie Au Chemin des Livres et le Restaurant de la Tour. Les vins du Domaine de Thermes d'Auvillar ainsi que les douceurs de Ô Péché Mignon ont accompagné la soirée.

Halloween – 31 octobre 2025

En collaboration avec Au Chemin des Livres et les Passeuses et Passeurs de mots, la soirée d'Halloween a été rythmée, avec déguisements, animations et un flashmob très apprécié. Auvillar en fête a conclu la soirée en proposant des assiettes apéritives.

Une association vivante grâce aux bénévoles

Chaque manifestation a pu se tenir grâce à l'engagement et à la créativité des bénévoles, jeunes et moins jeunes. Leur mobilisation pour installer, encadrer, animer et ranger est le moteur de chaque événement.

L'arrivée de nouveaux jeunes membres cette année promet de belles années à venir pour l'association et pour la vie du village. Les co-présidents les remercient pour leur engagement. Nous tenons également à remercier tous les Auvillaraïs, Auvillaraïses et visiteurs de passage qui participent aux festivités et contribuent à faire vivre nos événements. Votre présence fait toute la différence et renforce l'esprit convivial de notre village.

Dates à retenir pour 2026

- Saint-Patrick : 28 mars
- Saint-Jean : 20 juin
- Fête du port : 15 août

Merci à tous ceux qui participent à faire d'Auvillar un village vivant et festif !

Cité en Scènes



Midi 10 (x6) les 4-5 et 6 juillet 2025 sur la place de la Halle
 Pièce créée en 2024 lors d'ateliers d'écriture animés par Sonia Bester et enrichie en 2025 pour rendre hommage à la bravoure des paysans qui ont accueilli une quarantaine d'enfants durant les heures sombres de la dernière guerre. Inspirée de faits réels, cette comédie n'éclaire pas l'arrestation des parents du jeune Jacquou (dans la pièce), de la pression chez les religieuses du couvent reconnues Justes parmi les Nations et

de la peur des enfants qui seront cachés. Mais le rire sera au rendez-vous, avec un nouveau personnage particulièrement burlesque, Helmut Von Apfelstruëdel. Son costume austère, la voix autoritaire en contradiction avec ses accessoires cocasses et son accent démesuré et épaulé par deux pseudo-miliciens plus souvent au café qu'à la « tour commandante ». Le devin Faget et les pèlerins, s'ils sont bien présents dans l'histoire d'Auvillar généreraient un comique de situation avec cette entremêlement d'époque. Mais cette légèreté sera contrebalancée par la présence des enfants qui ont, avec justesse, évoqué les enfants cachés. Les ateliers encadrés par Eve leurs ont permis d'évoquer, avec leurs mots, leur parcours d'après guerre. Ce fut un vrai beau moment d'émotion partagé par un public nombreux et conquis. Merci et bravo à Juliette, Gladice, Constance, Hélia, Lisa , Astrid et Lisa dans les rôles des « Marcelle ».

Halloween

C'est, sous une météo clément que les musiques et chants mexicains ont égayé le cœur du village, ce 31 octobre. Le public nombreux, a suivi les évocations colorées de cette célébration « Dia de los Muertos » classée au patrimoine culturel de l'UNESCO. Costumes chatoyants, maquillages, centaines « d'oeilles d'Inde », dizaines de mètres de guirlandes fleuries, bougies, offrandes, photos des « disparus », il ne manquait qu'un peu de visibilité pour toucher l'ensemble des spectateurs.



Football Club des 2 Rives

Un début de saison dynamique pour le club du FC 2 Rives 82.

Avec 277 licenciés à ce jour, le club confirme son beau dynamisme et poursuit sa croissance. Cette saison 2025-2026 s'annonce riche en projets, en réussite et en engagement collectif.



L'équipe première réalise un excellent début de championnat en Régional 1, et poursuit son parcours remarquable en Coupe de France. Qualifiée pour le 7^{ème} tour, elle jouera à domicile samedi 15 novembre à 18h, un rendez-vous très attendu par les supporters.

Dans le même esprit de réussite, les 18 féminines réalisent quant à elles un début de saison très prometteur. Avec un effectif de 17 joueuses, elles occupent actuellement la deuxième place du classement. Elles disputeront leur dernier match de la première phase dimanche 16 novembre à 15h à Golfech contre Lavaur.



Cette saison voit la création d'une équipe U18 Territoire (avec le Tarn et l'Aveyron) permettant ainsi aux jeunes joueurs de finir leur formation avant d'intégrer les seniors. Nés en 2007 et 2008 vous pouvez encore rejoindre cette catégorie.

Les seniors 2 en départementale 2 commencent timidement leur saison mais nous avons totalement confiance au coach pour atteindre l'objectif.

Quant aux seniors 3, là aussi la saison commence difficilement mais le groupe est en train de s'étoffer au fil des semaines.

L'école de football reste un pilier central du club. Elle est encadrée par des éducateurs investis, dont beaucoup sont jeunes diplômés ou en formation, garantissant un accompagnement de qualité pour chaque catégorie et chaque joueur. Cette saison, le club bénéficie de l'implication de trois services civiques. Luka, en charge de la catégorie U6/U7 et responsable de l'entraînement des gardiens pour l'école de foot. Justin, adjoint des U8/U9 et éducateur des U10/U11 et Axel, adjoint des U8/U9 et des U12/U13. S'ajoute également Enzo, éducateur BPJEPS, en charge des U12/U13, dont le travail contribue au développement technique et collectif des jeunes joueurs.



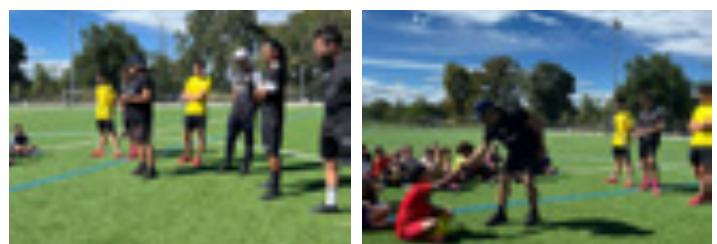
Parallèlement, le Foot en marchant et le Fitfoot ont redémarré en octobre avec une trentaine de participants. Ces deux activités offrent un moment sportif et ludique qui a rencontré un grand succès. La matinée s'est conclue autour d'un repas convivial au club house renforçant la bonne ambiance qui règnent au sein du club.

Le club accueille avec plaisir les bénévoles, éducateurs ou coachs souhaitant s'investir dans une structure conviviale et ambitieuse.

Depuis le mois d'octobre, le club est en pleine préparation de son grand tournoi national de futsal, qui se tiendra les 10 et 11 janvier 2026. De très belles équipes seront au rendez-vous lors de ce week-end, qui s'annonce déjà comme un moment fort de la saison.

Le club tient à remercier chaleureusement le Conseil départemental, la CC2R et les communes partenaires pour leur soutien fidèle et indispensable.

Contact pour tous renseignements GELIS Thierry : 06 48 21 80 40.



Les Joyeux Sculpteurs

Cette association a pour objectif :

- D'organiser des ateliers tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30 à Auvillar avec les adhérents de l'association, peuvent aussi s'y joindre des artistes du VCCA et des élèves de l'Université de Yale.
- D'initier à la sculpture sur pierre et transmettre un savoir-faire ancestral.
- D'animer des manifestations en lien direct avec l'artisanat et le patrimoine culturel. Cette année :
 - Auvillar (82) (les journées du patrimoine),
 - Sainte-Colombe-en-Bruhois (47) (Exposition)
 - Preyssas (47) (fête du savoir-faire)
 - Lagarrigue (47) (les rendez-vous d'automne)
 - Golfech (82) (comice agricole)
 - Saint Clar (32) (foire artisanale)
 - Lauzerte (82) (journées Européennes des Métiers d'Art)



- A l'intérieur du jardin Marcabrun d'Auvillar, une plaque a été réalisée par l'association.



Association Gym et Yoga

L'Association Gym et Yoga en pleine forme ! De nouveaux cours pour toujours mieux vous satisfaire

L'Association Gym et Yoga est ravie de débuter cette nouvelle saison avec un élan exceptionnel ! Fort de ses succès, l'association a doublé le nombre de ses adhérents en seulement

trois ans, témoignant de la qualité et de la convivialité de ses activités.

Pour répondre à cette demande croissante et satisfaire tous les besoins, l'association enrichit son offre avec deux nouveautés palpitantes : Nouveaux Cours au Programme !



- Cardio : Venez booster votre énergie chaque mercredi de 18h15 à 19h15 ! Un cours dynamique pour travailler votre endurance et votre vitalité.

- Relaxation : Bientôt disponible, un nouveau créneau de Relaxation verra le jour très prochainement le jeudi en soirée. Parfait pour décompresser et retrouver l'harmonie après une longue journée.

Le Planning Complet des Séances

Jour	Horaire	Activité
Lundi	19h15 à 20h15	Pilates / Bien-être du dos
Mardi	8h40 à 9h40	Gym
Mercredi	18h15 à 19h15	Cardio (Nouveau !)
Mercredi	19h30 à 21h00	Yoga
Jeudi	Soirée (Prochainement)	Relaxation (Nouveau !)

Notre programme est conçu pour accueillir tous les âges et tous les niveaux, de 10 à plus de 80 ans ! Séances à la salle des fêtes d'Auvillar.



Plus qu'une séance de sport : un moment de partage ! L'Association Gym et Yoga, c'est bien plus que de l'activité physique ! C'est aussi un lieu de partage, de soutien mutuel et de bonne humeur. Nous proposons plusieurs formules d'adhésion pour s'adapter au mieux à vos envies et à votre budget. N'hésitez plus ! Que vous cherchiez à vous tonifier, à soulager votre dos, à vous dépasser ou simplement à vous détendre, un cours vous attend.

Pour nous rejoindre :

- Contact : 06 77 65 83 55
- Retrouvez-nous sur Facebook : Gym et Yoga Auvillar

L'association vous proposera une 2nde édition de Jeux Tapas sous la Halle en collaboration avec la librairie au chemin des livres et l'Asceau.

Passeuses, Passeurs de mots

Auvillar, Village en poésie

2025 restera une année marquante pour les Passeuses et Passeurs de Mots (Ppdm) et pour Auvillar tout entier. En effet, le village s'est vu décerner, sous la double impulsion de l'association et de la municipalité, le très convoité label « Village en poésie », devenant ainsi le seul village labellisé du Tarn-et-Garonne. Une reconnaissance nationale qui vient saluer animations, lectures, partages et initiatives autour de la poésie, sous toutes ses formes.

L'année s'annonce riche de rendez-vous littéraires et musicaux. En ouverture, la sortie du livre consacré à Marcabrun, notre troubadour local, signé par Katy Bernard, donnera lieu à une conférence musicale inspirée de son œuvre.

Le printemps, quant à lui, sera celui des poètes : les Ppdm participeront activement au Printemps des Poètes 2026, dont le thème national sera la liberté. Trois week-ends d'animations sont déjà en préparation, avec un lancement fort le 14 mars : un après-midi caritatif au profit de l'association d'Hugo Thurin Poueytou, poète autiste qui se définit lui-même comme « poète sans voix ». Ses textes, lus par les membres des Ppdm, feront vibrer le public par leur intensité et leur humanité.

Fort du succès de la première édition, le festival "Vivre en poésie" reviendra du 26 au 28 juin 2026, avec un programme prometteur mêlant lectures, musique et rencontres poétiques. L'été se poursuivra au jardin Marcabrun, devenu désormais un lieu de rendez-vous privilégié pour les amoureux des mots :

des lectures partagées y seront proposées de juillet à septembre, en présence de nouveaux poètes invités.



Mais les Passeuses et Passeurs de Mots, c'est bien plus qu'un agenda poétique :

le 2^{ème} "Loto-Livres" aura lieu le 8 mars 2026, les lectures en milieu scolaire, à l'IME, ou avec l'association L'Âge d'Or se multiplient, et les partenariats littéraires se renforcent. Avec la librairie Au chemin des livres et la médiathèque, les Ppdm animent chaque premier mercredi du mois une rencontre littéraire, tandis que le Café philo – Café de l'amour, dialogue imaginaire- coanimé avec le philosophe Bernard Benattar, s'installe durablement dans le paysage culturel local.

Signatures, rencontres d'auteurs et lectures publiques jalonnent également les grandes manifestations auvillaraises, entre convivialité et émotion.

Les mots circulent, voyagent et se partagent : d'Auvillar à Valence, Donzac, Saint-Antoine, Pommevic ou Saint-Michel, les Passeuses et Passeurs de Mots continuent d'essaimer la



poésie sur l'ensemble du territoire de la CC2R, pour faire de chaque lieu une escale où la parole poétique trouve écho et résonance.

Passeuses et Passeurs de mots ? L'association pourrait se résumer à son slogan, « lire pour se re-lien », dans ce rapport d'anagramme entre lire et lier : la poésie lue à voix haute comme moyen de faire lien même avec des personnes a priori moins sensibilisées à l'exercice poétique...

Musée

Une saison 2025 riche en découvertes !

L'année 2025 s'achève sur une note des plus positives pour l'association Les Amis du Vieil Auvillar. Le musée a connu une belle affluence, aussi bien du côté des visiteurs individuels que des groupes, confirmant l'intérêt toujours vif du public pour le patrimoine exceptionnel de notre village.

Les visiteurs ont pu apprécier la diversité des collections ainsi que les nouveautés présentées cette année. Grâce à une politique d'acquisition dynamique, le musée continue d'enrichir régulièrement ses fonds : de nouvelles pièces viennent rejoindre les collections permanentes, offrant à chaque visite une expérience renouvelée.

Durant l'été, l'association a proposé plusieurs rendez-vous appréciés du public :

Deux visites guidées consacrées à la découverte du village et de ses principaux monuments ainsi que deux autres expériences patrimoniales au port du village. Au total, près de 150 participants ont partagé un moment convivial et instructif. Deux circuits, l'un pédestre et l'autre à vélo, organisés à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, ont permis d'explorer les richesses de la vallée de l'Arratz.

La chasse au trésor proposée lors du marché potier a rencontré un franc succès : l'équipe victorieuse, ayant réalisé le parcours en un temps record, a remporté une authentique pièce de faïence d'Auvillar. Cette activité ludique et familiale, plébiscitée par le public, sera reconduite l'an prochain.

Et les projets continuent ! Dès 2026, de nouvelles propositions viendront enrichir la programmation culturelle du

musée.

Les Amis du Vieil Auvillar adressent leurs remerciements les plus sincères aux bénévoles, aux visiteurs et à la municipalité pour leur soutien indéfectible. Ensemble, faisons vivre et rayonner le patrimoine d'Auvillar, véritable joyau du Tarn-et-Garonne.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 24 janvier 2026 à 14h30, à la salle des fêtes.

Horaires du musée :

Du 15 avril au 15 octobre : tous les jours (sauf mardi), de 14h30 à 18h30

Du 16 octobre au 14 avril : les week-ends uniquement, de 14h30 à 17h30

Tarif d'entrée : 3 € par personne (gratuit pour les moins de 12 ans).

Boutique pour enrichir votre collection de faïences sur place.



SFA

En 2025, la Société Culturelle Franco-Allemande (S.F.A.) a soufflé ses 40 ans !

La S.F.A. poursuit, depuis sa création en 1985, son engagement en faveur de la coopération culturelle entre la France et l'Allemagne.

En juillet, nous avons participé à la première édition du festival Vivre en Poésie en jouant dans l'Eglise Saint Pierre devant un public venu très nombreux, un concert alliant poésie, chant lyrique français/allemand et projection de photos.



La Semaine Musicale d'Auvillar, véritable institution locale, a une fois de plus rassemblé des artistes et mélomanes d'Outre Rhin et locaux autour d'un programme éclectique mêlant répertoires classiques et contemporains. Cette 29^{ème} édition nous a réservé des surprises : exposition de photos sur les 40 ans d'existence, gâteaux, cadeaux etc... Nos amis de Tübingen nous ont également régala en emmenant dans leur valise deux cors des Alpes ainsi qu'avec une magnifique messe de Mozart. Cette semaine musicale exceptionnelle s'est terminée en apothéose avec une rencontre unique autour de Hildegarde Von Bingen entre les élèves de Marcel Peres et l'ensemble d'Hans Walter Maier.

L'automne a vu se prolonger cette dynamique avec le concert du groupe La Sestina, ensemble vocal qui a offert dans la chapelle de l'Office Tourisme un moment d'une grande qualité artistique. Nous clôturons cette année par le marché de Noël où nous proposerons comme chaque année des spécialités allemandes préparées par les bénévoles.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, la Mairie, l'Office de Tourisme des 2 Rives, et la paroisse pour leur inflexible soutien ! A l'année prochaine.

Association Saint Noé

Tradition, convivialité, renouveau



La Saint Noé 2025 s'est tenue les 14 et 15 juin derniers : vignerons, vigneronnes et habitants ont une fois de plus répondu présents à l'appel de la fête !

Le week-end s'est déroulé dans la plus pure tradition.

Un grand merci aux bénévoles qui contribuent à la pérennité de notre traditionnelle fête.

Cette année un nouveau bureau a été élu. Nous adressons

nos sincères remerciements aux membres sortants pour leur engagement et leur dévouement, et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe, qui aura à cœur de faire vivre l'esprit de la Saint Noé avec le même enthousiasme.

Nous vous donnons rendez-vous les 30 et 31 mai 2026 aussi nombreux que cette année. Pour toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient apporter leur contribution à l'organisation de votre Saint Noé, nous vous invitons à participer aux quelques réunions qui précèdent le rendez-vous que bon nombre d'entre vous attendez avec impatience. Votre implication n'en rendra que la fête plus belle.

Vive la Saint Noé !



L'exposition de photos de la Saint Noé 2024 qui a eu lieu cet été dans le hall de la Communauté de Communes des Deux Rives est présente dans la salle d'exposition de l'Office de Tourisme intercommunal du **05 novembre 2025 au 05 avril 2026** et est ouverte aux Auvillaraises, Auvillarais et visiteurs du mardi au samedi de 14 heures à 17 heures.

Nous tenons à remercier le photographe Jean-Michel POTTIER de Donzac pour le prêt de ces superbes clichés qui reflètent tellement bien notre fête ancestrale.



Auvillar en Musique



Auvillar en Musique aborde sa sixième saison musicale 2026. Les musiciennes seront à l'honneur.

Pour notre premier concert, nous avons établi une collaboration avec le Musée Ingres-Bourdelle à Montauban.

Dans le cadre de la semaine de manifestations organisées en l'honneur d'OLYMPIE de GOUGE, Florence VIGUIER-DUTHEIL, conservatrice, et sa collaboratrice, Stéphanie WIART nous accueillent au MIB le samedi 21 mars à 17h.

Héloïse et Constance LUZZATI, violoncelle et harpe, referont vivre des compositrices souvent oubliées de l'histoire de la musique.

Le deuxième concert se tiendra en l'église Saint Pierre d'Auvillar le dimanche 14 juin.

La Soprano Fleur MINO, trois chanteurs et un pianiste, nous entraîneront à l'époque du «gai Paris», en interprétant des airs de Jacques OFFENBACH.

Le jeudi 6 Août à 18h30 nous serons à Montjoi, salle Jean Michel BAYLET

Vittorio FORTE, pianiste italien, nous fera voyager sur des airs romantiques latino-américains.

Le traditionnel quatrième concert de novembre sera la surprise de fin d'année mettant à l'honneur des interprètes féminines.



Dans le cadre de notre partenariat avec l'école de musique de la CC2R à Valence d'Agen, Pierre BALDASSARE, son directeur, organise une master class animée par un interprète de chaque concert.

Les élèves de toutes les écoles de musique du département sont les bienvenus à toutes nos manifestations gracieusement.

Nous remercions nos sponsors et notre public fidèle qui nous soutiennent et nous motivent pour apporter, dans nos territoires, des programmes musicaux de grande qualité.

Squash

Le Squash Club Auvillarais tourne aujourd'hui une grande page de son histoire. Après 18 années d'engagement passionné à la présidence du club, Claude Dupuch passe le relais. Durant toutes ces années, il a incarné l'âme du club : convivialité, dynamisme et ambition sportive. Un immense merci à lui pour son investissement sans faille, qui a permis de faire rayonner le squash à Auvillar, en particulier grâce à l'école de squash et à une ambiance chaleureuse et familiale. Claude quitte la présidence pour retrouver ses premières amours, le

rugby de l'Avenir Valencien. On lui souhaite toute la réussite et le plaisir qu'il mérite dans cette nouvelle aventure.

Le club s'apprête désormais à écrire un nouveau chapitre avec un bureau jeune et motivé : Guillaume Cessac prend la présidence, entouré de Jérôme Fayolle (vice-président), Patrice Fregonna (trésorier) et Bilkis (secrétaire). Cette nouvelle équipe, entourée d'une dizaine de bénévoles investis et motivés a déjà lancé une dynamique de renouveau, alors que les travaux d'extension battent leur plein.



Dans quelques mois, la structure comptera quatre terrains de squash et un terrain de padel : un chantier ambitieux qui va propulser le club parmi les mieux équipés de la région.



L'essence du club ne change pas pour autant. Guidé par le coach Alexandre Abeillé, le Squash Club Auvillar consolide sa réputation d'excellence dans la formation des jeunes, avec plus de 55 enfants licenciés : l'une des plus grandes écoles de squash de toute l'Occitanie. En 2025, de nombreux tournois ont rythmé la saison, encouragés par une volonté affirmée de promouvoir le squash dans tout le territoire.

Le club attache aussi une importance particulière aux valeurs humaines : grâce à l'initiative d'Alexandre, les enfants du club ont accueilli l'association Colosse aux Pieds d'Argile, qui lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et le

bizutage en milieu sportif. Plusieurs de nos jeunes joueurs ont eu la chance de participer aux championnats de France, où ils ont affronté les meilleurs joueurs du pays avec courage et enthousiasme.

N'hésitez pas : venez découvrir, ou redécouvrir, le squash à Auvillar ! Sport hautement addictif, il est ouvert à tous les niveaux – du débutant au compétiteur. L'essentiel reste de s'amuser et de partager des moments conviviaux sur les courts et en dehors. Le Squash Club Auvillarais, plus vivant que jamais, vous attend !



AAPPMA d'Auvillar

Pêche de sauvegarde sur le canal

Le canal des Deux Mers, entre Malause et La Magistère, est au chômage... C'est-à-dire que les services des Voies Navigables de France l'ont vidangé pour travaux.

Afin de préserver les poissons pris au piège, la Fédération Départementale de Pêche opère des pêches électriques de sauvegarde.

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Auvillar a apporté son aide aux techniciens de la Fédération pour récupérer les poissons, certes un peu endormis par le courant électrique mais bien vivants, pour les remettre là où le canal est en eau.



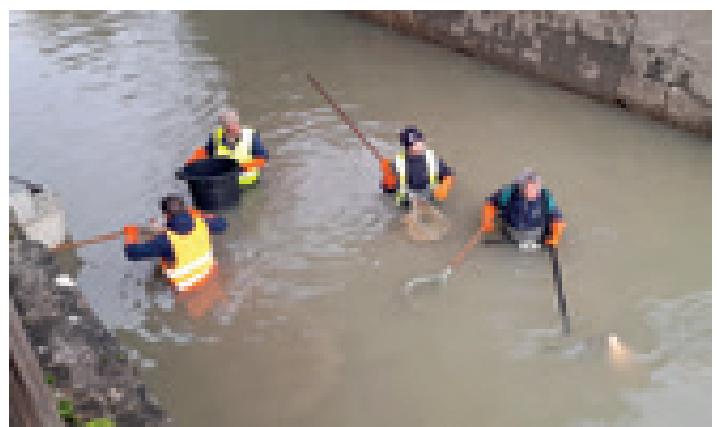
Nous avons été étonnés tant par les centaines de kilos de poissons récupérés que par les tailles et la diversité de ceux-ci.

Sandres, carpes, brèmes, silures, perches, anguilles, sans compter les poissons beaucoup plus petits, comme les ablettes ont retrouvé des eaux plus propices à leur survie.

Contrairement à une croyance bien ancrée, la présence du silure, très souvent décrite comme néfaste, ne nuit pas de ma-



nière irréversible à la biodiversité des espèces de poissons. La nature sait trouver un équilibre. Les nuisances sont à trouver ailleurs...



ACCA d'Auvillar

L'ACCA d'Auvillar : une équipe dynamique et intergénérationnelle.

L'ACCA d'Auvillar poursuit son dynamisme avec une équipe qui réunit toutes les générations, de 16 à 76 ans.

Chaque week-end, de septembre à février, ses 35 membres parcourent la commune afin de réguler les populations de sangliers et de chevreuils.

On note d'ailleurs une forte expansion du sanglier : pas moins de 150 prélèvements ont été réalisés par les chasseurs de la commune au cours de la saison 2024-2025.

À cela s'ajoutent les 18 chevreuils attribués par le plan de chasse, ainsi que quelques renards piégés par l'irréductible Bernard Boréan.

L'association a connu un immense chagrin avec la perte, il

y a maintenant deux ans, de son président Hervé Ducasse, remplacé depuis par Jean-Paul Conzato.

Côté événements, l'ACCA organise chaque année son traditionnel vide-greniers d'août, orchestré de main de maître par René Barbera.

Cette édition a battu tous les records avec 160 exposants, pour le plus grand bonheur des chineurs.

Depuis l'an dernier, l'ACCA propose à la vente sa saucisse de sanglier, qui connaît un franc succès auprès des habitants et visiteurs. L'ACCA organisera un concours de belote le samedi 20 décembre à 20h30 à la salle des fêtes d'Auvillar.

La commune procédera en 2026 à la mise aux normes sanitaires du local des chasseurs situé au Port.

ARKAD

L'époque est venue de vous parler de notre activité saisonnière qui fut riche en évènements.

Comme chaque année, nous avons mis en place des expositions d'oeuvres artistiques, tableaux, sculptures et céramiques. De nouveaux artistes ont présenté leurs créations dans l'espace et ce fut un succès.

Nous avons également accueilli comme chaque année «Science et Conscience» à la Pentecôte, organisé par Alain Cagnati et l'Asceau.



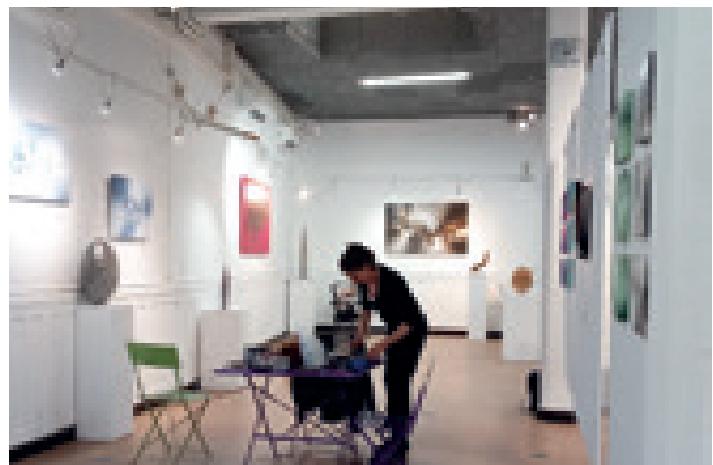
En mars, l'association « Passeuses, Passeurs de Mots » présidée par Patrick Lagarrigue a installé « les cartons » du loto littéraire et en juillet une exposition d'oeuvres poétiques, photos, vidéos, lectures et chants lyriques en partenariat avec la SFA à l'occasion du Festival « Vivre en Poésie ».

Sans oublier la sympathique équipe de cinéma qui est venue dans la galerie pour la préparation du tournage du film « l'Age d'Or ».

Nous terminerons l'année 2025 avec une exposition de petites œuvres, en amitié avec les Artistes qui débutera pour le



marché de Noël et une installation originale.
Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.



Association des Parents d'Élèves

Les actions de l'Association des Parents d'Élèves

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves des écoles maternelle et primaire d'Auvillar a été bien active !

L'an passé, de nombreuses actions ont été menées pour soutenir les projets des écoles :

- des ventes variées (chocolats, calendriers, sapins de Noël, fleurs et aromates),

- le carnaval et la boum des CM1-CM2, un moment très attendu par les enfants,

- et bien sûr, la kermesse à la place du Château, avec une dizaine de stands de jeux et une belle ambiance conviviale.

Pour l'année scolaire 2025-2026, de beaux projets sont de nouveau prévus :

- une nouveauté cette année : notre loto le 16 novembre 2025,

- les ventes de box goûter à chaque veille de vacances, toujours sur un thème de saison (Halloween, Noël, etc.), avec des douceurs comme jus de fruits, compotes, biscuits, crêpes ou cookies maison, et même une petite surprise pour les enfants,

- la participation au financement d'un spec-



tacle pour les élèves de maternelle, CP et CE1,

- le défilé du carnaval dans le village suivi d'un repas à la salle des fêtes le 11 avril 2026,

- le vide-grenier le 10 mai 2026,

- et enfin, la kermesse du 28 juin 2026 à la place du Château. Selon les fonds récoltés, nous espérons pouvoir offrir à

chaque enfant un kit de fournitures scolaires ainsi qu'un cahier de vacances avant l'été.

Un grand merci à tous les parents, enseignants et bénévoles pour leur implication et leur aide précieuse tout au long de l'année.



Union Sportive Auvillar Pétanque

Notre association se porte plutôt bien ! Le club a organisé plusieurs concours en début d'année au boulodrome de Valence. Les fortes chaleurs nous ont empêché de faire des concours à Auvillar mais ils auront lieu l'an prochain. Les licenciés ont pu cependant jouer cet été en nocturne notamment. Plusieurs concours seront organisés du 26 au 29 décembre au boulodrome de Valence.

Le boulodrome est désormais fonctionnel tout comme son local qui permet d'organiser des réunions ou des repas.

Le club tient à remercier la municipalité pour son soutien dans ce projet ; dernièrement des arbres ont été plantés afin d'ombrager le terrain.

Côté sportif, le bilan est positif. Nos chers vétérans ont réalisé un beau parcours en championnat des clubs. Ils échouent en demi-finale (sans leur artificier Fifi et leur coach Pascal...) et promettent de faire mieux l'an prochain ! Ils montent cependant en deuxième division.

L'équipe 2 senior accède en troisième division du championnat des clubs.

Quant à l'équipe 1, elle réalise un beau parcours en coupe de France et échoue au dernier tour départemental. En championnat des clubs, elle termine première de son groupe, accède

en deuxième division et « cochonnet sur le gâteau » elle est sacrée championne départementale de troisième division ! C'est le troisième titre en 3 ans !

Le club remercie infiniment les bénévoles pour leur dévouement et leur investissement. Sans eux le club ne peut pas réaliser des concours. Vous aimez la pétanque, vous êtes les bienvenus au sein de notre club dynamique et sympathique !



JETONS MOINS TRIONS MIEUX

Brèves de fin d'année 2025



Tri des déchets alimentaires : à chacun sa solution

Depuis mars 2023, les trois solutions de tri des déchets alimentaires retenues par les élus du Smeeom sont mises en place sur le territoire. En fonction des communes et des habitations (avec ou sans jardin), vous avez le choix entre le compostage individuel, le compostage partagé ou l'apport en bornes.

LE COMPOSTAGE
INDIVIDUEL

LE COMPOSTAGE
PARTAGÉ

LA COLLECTE
EN BORNE



Le Smeeom continue d'élargir l'accès à tous : nouveaux composteurs partagés, nouvelles bornes et distribution gratuite de composteurs le samedi matin. Chaque geste compte pour valoriser nos déchets alimentaires. !



Visualiser notre petit film (4 min 38 s) sur : [YouTube](#)



Vous inscrire à l'un de ces dispositifs : www.smeeom-moyennegaronne.fr ou 05 63 29 09 97

Les OMR et les déchets alimentaires en baisse

Le poids des Ordures Ménagères Résiduelles a diminué de 8,6 % entre 2022 et 2023. La part de déchets alimentaires dans la poubelle noire est également en baisse, passant de 94 kg en 2022 (soit 41 % du contenu) à 68 kg lors des caractérisations de ce mois de septembre (soit 32 %).

Ces résultats montrent une évolution encourageante des pratiques vers une gestion plus responsable de nos déchets.



Opération "galette des rois" pour sensibiliser

Cette année, dix-sept boulangeries du territoire, dont celle d'Auvillar, participent à une opération du Smeeom moyenne Garonne pour sensibiliser au tri des déchets alimentaires et à la lutte contre le gaspillage.

Vos galettes seront présentées dans des sacs fournis par le Smeeom et co-financés par le Fonds Vert, pour rappeler de façon ludique les bons gestes. Une initiative qui allie engagement local et responsabilité environnementale.



La présidente du Smeeom, les membres du comité syndical et l'ensemble du personnel vous souhaitent une excellente année 2024, placée sous le signe du durable et du recyclable.





Achat et tri des textiles : agissons avec responsabilité

La collecte des textiles est aujourd'hui confrontée à de grandes difficultés. Sous le poids de la fast-fashion et de la baisse continue de la qualité des vêtements, les opérateurs de collecte peinent à revendre suffisamment de matières à des prix permettant leur viabilité économique.

Le Relais, entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, continue toutefois de collecter vos textiles, votre linge de maison et vos chaussures. Pour que cette collecte reste efficace, merci de respecter les consignes : déposer des vêtements propres et secs dans les bornes, ne rien laisser au pied des conteneurs. Adoptons également une consommation responsable !

 Trouver un point de collecte : <https://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte>

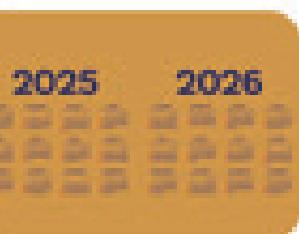


Le Smeeom collecte désormais les jours fériés

Depuis le 1er janvier 2025, le Smeeom assure la collecte des déchets les jours fériés, sauf Noël et Jour de l'An.

En assurant la continuité du service, le Smeeom vise une meilleure efficacité et une meilleure lisibilité du calendrier pour les usagers. Les habitants sont donc invités à sortir leurs bacs la veille du jour de collecte habituel à l'exception des semaines de Noël et Jour de l'An où les tournées seront décalées d'une journée à compter du jour férié.

 Télécharger votre calendrier : <https://www.smeeom-moyenne-garonne.fr/les-collectes/calendrier-de-collecte>



Ne jouez pas avec le feu : déposez vos bidons en déchèterie !

Pensez à bien rapporter vos bidons de combustible vides en déchèterie ! Ces contenants ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ni dans les bacs de tri, car ils contiennent encore des résidus et des vapeurs hautement inflammables.

En les déposant en déchèterie, vous contribuez à la sécurité de tous et à la protection de l'environnement.

 Pour trier vos déchets sans vous tromper, demandez au guide du tri : <https://cites.guidedutri.fr/>



Quand nous achetons
pour nous mêmes
ou pour nos amis
ou pour nos familles

SMEEM moyenne-Garonne - 205, route des deux ponts - 82340 Auvillar - Tél. : 05 63 29 09 97
E-mail : contact@smeeom-moyenne-garonne.fr - Site Internet : www.smeeom-moyenne-garonne.fr

C'est la Vie

NAISSANCES :



- Baptiste DUSSAC SELVO, le 15 décembre 2024
- Iliyan LALOV, le 2 février 2025
- Bodgan VELINOV et Bojidar VELINOV, le 8 septembre 2025
- Lise SAFFORES, le 27 octobre 2025
- Gaspard MENOU, le 30 novembre 2025



MARIAGES :

- Sylvain SÉRET et Hemeline SORASIO, le 22 mars 2025
- Muriel CHAMBARON et Richard LEVÈQUE, le 07 juin 2025
- Marie-Astrid CAHAGNE et Quentin BOURVIC, le 05 août 2025
- Alice POLETTI et Aurélien PORA, le 16 août 2025
- Julie NICOLAS et Maxime MORENO, le 16 août 2025



DÉCÈS :

- Ida SOULIÉ, le 18 décembre 2024, 100 ans
- Monique LEMAIRE, le 21 décembre 2024, 76 ans
- Louis DANÉ, le 27 décembre 2024, 78 ans
- Simone POULIN, le 27 janvier 2025, 101 ans
- Jeannine ALLUE-ONCINS, le 21 avril 2025, 92 ans
- Marie-Dominique LEDENT, le 05 mai 2025, 79 ans
- Eliane ESCUDIER, le 10 juin 2025, 91 ans
- Nicole FAURE, le 02 juillet 2025, 67 ans
- Bernard DANÉ, le 21 août 2025, 55 ans
- Anny SAUCE, le 07 septembre 2025, 85 ans
- Ettore TAGLIAFERRI, le 15 octobre 2025, 88 ans
- Dominique SAINT-MARTIN, le 29 novembre 2025, 69 ans
- Robert GOUX, le 30 novembre, 82 ans



